



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente du budget et de l'administration

Étude des crédits du ministère des Approvisionnements et Services

Le mardi 20 avril 1993 — No 49

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Remarques préliminaires	
M. Robert Dutil	CBA-2275
Mme Luce Dupuis	CBA-2279
Discussion générale	
Réduction des crédits	CBA-2281
Efforts de diminution du personnel	CBA-2288
Transfert de crédits à certains programmes	CBA-2293
Nouvelle réglementation d'octroi de contrats	CBA-2295
L'Accord intergouvernemental sur les marchés publics	CBA-2298
Société immobilière du Québec	CBA-2304
Adoption des crédits	CBA-2308

Autres intervenants

M. Paul-André Forget, président

M. Lewis Camden, président suppléant

M. Henri-François Gauthrin

- * M. Jean-Claude Careau, ministère des Approvisionnements et Services
- * M. Gaston Couillard, idem
- * M. Michel Gagnon, idem
- * M. Guy Vachon, Société immobilière du Québec
- * M. Pierre Prémont, idem
- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Note de l'éditeur: La commission a aussi siégé en après-midi et en soirée pour l'étude des crédits du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique. Le compte rendu officiel en est publié dans un fascicule **distinct**.

Abonnement: 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 \$
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 \$
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
GIR 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 20 avril 1993

Étude des crédits du ministère des Approvisionnementnements et Services

(Dix heures quatorze minutes)

Le Président (M. Forget): La commission du budget et de l'administration est réunie afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère des Approvisionnementnements et Services pour l'année financière 1993-1994. Madame la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui. M. Audet (Beauce-Nord) est remplacé par M. Richard (Nicolet-Yamaska); M. Chagnon (Saint-Louis) est remplacé par M. Williams (Nelligan); M. Lemieux (Vanier) est remplacé par M. Lafrenière (Gatineau).

Le Président (M. Forget): Je rappelle l'enveloppe de temps alloué pour l'étude de ces crédits. Une période de trois heures a été allouée pour l'étude de deux programmes relevant du ministère des Approvisionnementnements et Services, répartie de la façon suivante: deux heures trente ce matin, de 10 heures à 12 h 30, et 30 minutes cet après-midi, de 15 h 30 à 16 heures. Tout simplement, je voudrais dire qu'il peut y avoir des modifications; on corrigera en temps et lieu. Avant de passer à l'étude des crédits, la commission doit préciser son mode de fonctionnement. Bon, voici. Est-ce que vous préférez faire l'étude des crédits programme par programme, selon l'ordre du livre des crédits? De quelle façon on procède?

Mme Dupuis: M. le Président, j'avais l'intention d'aborder six ou sept sujets particuliers concernant la Société immobilière du Québec et concernant le ministère des Approvisionnementnements et Services. J'énumérerai ces thèmes-là que j'aimerais aborder.

Le Président (M. Forget): Vous êtes d'accord avec ça, M. le ministre?

M. Dutil: Oui. Nous allons procéder de cette façon-là.

(Consultation)

Le Président (M. Forget): Bon, quelle que soit l'évolution de nos travaux, je vous avise que 10 minutes avant la fin de la séance, soit vers 15 h 30, encore là, avec modification, je vais procéder à la mise aux voix des deux programmes. Alors, la déclaration de M. le ministre. À vous la parole, M. le ministre.

M. Dutil: Oui. Merci, M. le Président. Je vais vous demander d'abord de me permettre de présenter les gens qui m'accompagnent, que ce soit du ministère ou

de la Société immobilière. Alors, à ma gauche, vous avez Mme Isabelle Lessard, qui est ma directrice de cabinet, à ma droite, M. Jean-Claude Careau, qui est sous-ministre au ministère des Approvisionnementnements et Services, et, à ma deuxième gauche, M. Guy Vachon, qui est vice-président, construction, à la Société immobilière. Si vous permettez, je vais demander à chacune de ces deux personnes-là de présenter les personnes qui sont sous leur autorité dans chacune de nos deux organisations, en commençant par M. Careau.

M. Careau (Jean-Claude): Oui, ça me fait plaisir de vous présenter M. Michel Gagnon, qui est sous-ministre adjoint et directeur général des achats; M. Jacques Lafrance, qui est sous-ministre adjoint également aux politiques et au personnel; M. Gaston Couillard, qui est directeur général des services gouvernementaux et du Service aérien; M. Jean Tremblay est chef du service des ressources financières et matérielles; et, finalement, M. Roger Martineau, qui est chef du service de la maintenance au Service aérien gouvernemental.

Le Président (M. Forget): Alors, merci, M. Careau.

M. Dutil: M. Vachon va nous présenter les gens de la Société immobilière du Québec.

M. Vachon (Guy): O.K. Il me fait plaisir de vous présenter les représentants de la Société immobilière du Québec: M. Michel Hébert, l'adjoint au président; M. Pierre Prémont, vice-président, finances et administration; M. Daniel Gilbert, vice-président, opérations immobilières; M. Guy Joannis, directeur du contentieux; M. Guy-A. Gaulin, directeur des contrats, et M. Roger Gosselin, directeur des communications.

Remarques préliminaires**M. Robert Dutil**

M. Dutil: Alors, merci. Alors, M. le Président, brièvement, et à titre de ministre responsable de la Société immobilière, si vous permettez, je vais faire une brève présentation et, cette fois-ci, en commençant par la Société immobilière du Québec plutôt que par le ministère des Approvisionnementnements et Services, en dressant un bilan succinct de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars dernier.

Alors, on se rappelle que la mission de la Société immobilière du Québec gère le parc immobilier du gouvernement du Québec, soit plus de 1200 édifices répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ce **parc**

loge quelque 60 000 fonctionnaires des ministères et organismes publics. Les actifs de la Société, qui a été fondée en 1984, dépassent le milliard de dollars. L'entreprise offre tous les services reliés à la construction, à la gestion et à l'exploitation de biens immobiliers. Grâce à des ressources humaines compétentes qui possèdent une expertise solide et diversifiée, la Société immobilière s'affirme comme un intervenant majeur dans l'industrie immobilière et constitue un moteur économique appréciable pour l'ensemble des régions du Québec.

La Société immobilière a mis en place une structure organisationnelle dont l'objectif est d'assurer un service de qualité pour l'ensemble de ses clients. Vous avez la vice-présidence, affaires immobilières et construction, dirigée par M. Guy Vachon que nous avons présenté tout à l'heure, qui planifie la meilleure utilisation des espaces du **parc** immobilier dans le but de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle. À cette fin, elle exécute des expertises techniques, réalise des travaux d'amélioration et de construction des immeubles en propriété, effectue les transactions immobilières rattachées aux espaces locatifs et livre les lieux aménagés conformément aux normes en vigueur.

Vous avez également la vice-présidence, opérations immobilières, dirigée par M. Daniel Gilbert que nous avons également présenté tout à l'heure, qui assure l'exploitation, l'entretien et la conservation des immeubles répartis sur le territoire québécois par l'intermédiaire de 19 bureaux régionaux. Elle a aussi la responsabilité de faire respecter les engagements de la Société envers ses locataires.

(10 h 20)

Finalement, la vice-présidence, finances et administration, dirigée par M. Pierre Prémont qui est également avec nous, est responsable de la gestion des ressources humaines, informatiques, financières et matérielles. Elle supervise l'attribution des contrats de la Société et offre les services de comptabilité générale du budget, de la tarification, des statistiques et de la productivité, de l'administration et du stationnement pour la région ouest.

Je suis fier, M. le Président, de présenter les résultats préliminaires de la Société pour l'exercice financier 1992-1993. Ces résultats, très positifs, ont été obtenus grâce à un contrôle rigoureux de l'exploitation. Le bénéfice net prévu s'élève, pour l'année, à 25 000 000 \$. La Société a pu ainsi consentir une diminution de loyer de 24 000 000 \$ aux ministères et organismes publics. Cette réduction a été versée sous forme de ristourne au ministère des Finances à la fin de l'exercice. En février 1993, un dividende de 28 000 000 \$ a également été remis au ministère des Finances. À ce jour, les ristournes et dividendes accumulés depuis la création de la Société en 1984 totalisent 216 000 000 \$, montant qui a été entièrement versé dans les coffres de l'État.

Il y a quelques mois, la Société remportait deux prestigieuses distinctions. Premièrement, le prix de l'édifice de l'année, catégorie édifices restaurés, pour le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce. Cette dis-

inction, parmi les plus prestigieuses de l'industrie à l'échelle internationale, est décernée par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Québec. Le prix reconnaît la qualité remarquable des travaux de construction et de restauration réalisés sur un immeuble de style néo-victorien datant de 1862, que l'on a mis en valeur et dont on a triplé la superficie. La Société est actuellement en lice pour le prix international.

Deuxièmement, la médaille du gouverneur général pour le Musée de la civilisation. Le défi architectural était de taille, et il a été relevé par la Société immobilière et ses collaborateurs. Le Musée de la civilisation du Québec s'harmonise maintenant à un quartier historique tissé serré. L'exploit a été souligné par l'Institut royal d'architecture du Canada qui remettait en octobre 1992 la médaille du gouverneur général pour l'architecture à la Société. Cette distinction qui souligne l'excellence des réalisations architecturales au Canada fera dorénavant partie de la collection permanente du Musée. La Société est fière de partager ces prix avec tous les collaborateurs qui ont participé à ces travaux d'envergure.

La Société s'est également engagée dans un processus d'amélioration continue. Pour ce faire, elle s'est donné un projet d'entreprise qui repose sur trois mots clés: responsabilisation, communication et approche client. Ces idées forces, indissociables l'une de l'autre, orientent toutes ses activités. La Société exige également de son personnel un haut niveau de performance. Gestionnaires et employés doivent viser à donner des services toujours plus efficaces, à réduire les coûts d'opération et à innover. Ces exigences commandent l'engagement de tous, à tous les niveaux. Elles demandent également des efforts de rationalisation et des modes de gestion raffinés. La Société a ainsi diminué son personnel d'encadrement au cours de l'année et participé aux efforts demandés par le gouvernement aux ministères et aux sociétés d'État; 19 postes de chef de division à la vice-présidence, opérations immobilières, ont notamment été abolis. Les cadres touchés par cette réorganisation sont supportés durant une période, pouvant aller jusqu'à 36 mois dans certains cas, afin de réorienter leur carrière. Des programmes de formation et de perfectionnement leur sont destinés.

La Société a relancé au cours de l'année les vérifications internes afin de mieux repérer les risques et d'accentuer les contrôles dans une perspective d'amélioration continue de la qualité. Il s'agit d'une démarche positive et dynamique. La direction de la vérification interne voit à ce que les activités soient conformes aux règlements, aux politiques et aux directives; elle propose également des mesures pour améliorer l'économie et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. L'application de ces recommandations relève des gestionnaires concernés.

Pour favoriser la communication et stimuler le projet d'entreprise, la Société a mis en place le Forum des directeurs. Ces derniers se rencontrent une demi-journée par mois pour partager leurs préoccupations

communes, développer la concertation et accentuer la synergie entre les unités.

La Société est l'un des plus importants propriétaires et gestionnaires immobiliers du Québec. Elle exploite un parc de 2 695 000 mètres carrés d'espace locatif; 60 % de cet espace lui appartient en propre. Le parc est composé d'édifices à bureaux, de palais de justice, de centres de détention, de postes de la Sûreté du Québec, de centres de transport et d'aérogares. Il comprend également un complexe scientifique, de nombreux entrepôts, des laboratoires, des garages, des musées, des bibliothèques, des conservatoires d'art dramatique et des conservatoires de musique. Au total, le parc regroupe 1213 immeubles; les gros édifices qui comptent plus de 5000 mètres carrés totalisent ensemble 61,2 % de la superficie totale; on en dénombre 105. La Société est également propriétaire de quelque 70 barrages exploités par le ministère de l'Environnement. La plupart servent à maintenir des réservoirs et à contrôler le niveau des eaux; quelques-uns sont utilisés pour approvisionner en eau des usines et des centrales hydroélectriques.

La Société immobilière du Québec s'affirme comme un levier économique important, une entreprise génératrice d'emplois dans toutes les régions du Québec. Annuellement, la Société paie plus de 160 000 000 \$ en loyer et attribue en moyenne 40 000 contrats de construction, d'aménagement, de conservation et d'amélioration, pour une valeur totale d'environ 200 000 000 \$. Au chapitre des projets de construction terminés au cours du dernier exercice, soulignons le quartier général de la Sûreté du Québec du **Cap-de-la-Madeleine**, les palais de justice à Laval et à **Rivière-du-Loup** et la construction d'un magasin au Complexe scientifique, à Sainte-Foy.

La Société a également réalisé au cours de l'année des aménagements majeurs. Mentionnons l'aménagement du ministère du Revenu à Laval, la relocalisation du Conseil du trésor à Québec, et, toujours à Québec, l'aménagement du ministère des Forêts. Des projets de construction sont aussi en cours de réalisation, à savoir: les centres de détention de Hull, Montréal, Rimouski, Rivière-du-Loup et Saint-Jérôme et l'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour ne mentionner que ceux-ci.

La Société a également déboursé au-delà de 88 000 000 \$ en impôts fonciers, répartis de la façon suivante: plus de 53 000 000 \$ sous forme de compensations tenant lieu de taxes sur ses immeubles, 35 000 000 \$ sous forme de remboursement de taxe d'affaires pour ses 1000 baux de location. La valeur totale du parc immobilier de la Société, telle qu'elle est établie par les municipalités, s'élève à 1 500 000 000 \$. Plusieurs barrages et ouvrages connexes ont dû être restaurés ou reconstruits au cours des dernières années. La Société s'est assurée que ces travaux respectent l'harmonie de l'environnement. Dans chaque cas, une étude exhaustive des enjeux environnementaux a permis de mesurer exactement l'impact sur les populations et sur le milieu et de prévoir les mesures d'atténuation

appropriées. La valeur des travaux réalisés sur les barrages depuis leur prise en charge par la Société immobilière en 1990 s'élève à près de 15 000 000 \$.

Pour servir efficacement sa clientèle, la Société immobilière s'est donné un mode de gestion souple des demandes qui lui sont adressées. Toute requête relative à la gestion de l'espace et à l'aménagement qui entraîne des coûts supérieurs à 25 000 \$, ou encore qui exige une modification de l'espace occupé par le client est prise en charge par la direction du service à la clientèle et de la gestion de l'espace. Les autres sont assumées par les 19 gérances de la Société réparties sur le territoire.

La Société est continuellement à l'écoute de sa clientèle. De façon plus formelle, elle tient chaque année une rencontre avec tous ses clients. C'est l'occasion pour eux d'exprimer leurs préoccupations et leurs commentaires. Pour la Société, il s'agit là d'une source privilégiée d'informations qui lui permet de préciser ses priorités de fonctionnement pour la prochaine année. La Société immobilière offre à sa clientèle des locaux qui répondent non seulement à toutes les normes reconnues mais qui respectent de hauts standards de qualité. Elle met en particulier l'accent sur la qualité de l'environnement, la gestion efficiente de l'énergie et la sécurité des occupants.

Les spécialistes de la qualité de l'environnement de la Société ont continué cette année d'appliquer les normes rigoureuses qui dépassent souvent les exigences réglementaires en vigueur relatives à l'environnement de travail, la qualité de l'air et l'élimination des déchets dangereux. Depuis plusieurs années, la Société immobilière accorde une attention particulière à la gestion de l'énergie. Elle participe à de nombreux échanges sur le sujet pour offrir à sa clientèle un environnement de qualité à meilleur coût. Elle est membre, notamment, du Forum-énergie qui réunit des représentants des secteurs public et privé. Le Forum vise à sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires immobiliers à l'utilisation efficace de l'énergie tout en améliorant le confort dans les édifices et à faire partager les expériences.

La sécurité des édifices constitue également une préoccupation quotidienne du personnel de la Société. La prévention et la protection donnent lieu à plusieurs interventions planifiées. La Société procède régulièrement à l'inspection des systèmes de sécurité de ses immeubles selon un programme préétabli. Elle réalise des plans d'évacuation en cas d'urgence et en ayant soin de prévoir une signalisation simple et précise. Les occupants des édifices sont préparés aux situations d'urgence.

Les mêmes critères d'excellence du service à la clientèle sont appliqués au sein de l'organisation. La Société aura ainsi accentué cette année ses efforts pour la protection de l'environnement. L'usage du papier recyclé pour la photocopie et les communications d'affaires est maintenant généralisé. La Société, en collaboration avec le ministère des Approvisionnements et Services et le ministère de l'Environnement, a en outre instauré un système de récupération de papier de bureau

dont l'objectif est d'enrayer le gaspillage. Les employés ont été sensibilisés et invités à poser un geste positif pour la protection de l'environnement. Ce système de récupération sera implanté graduellement partout dans la Société immobilière.

Toute entreprise moderne, qu'elle soit publique ou privée, doit répondre non seulement aux besoins de plus en plus **diversifiés** de ses clients mais également aux besoins provenant de l'organisation elle-même. Service à la clientèle et développement des ressources humaines vont de pair. À l'heure où les technologies deviennent de plus en plus sophistiquées, c'est la valeur des ressources humaines qui fait maintenant la différence. L'effectif de la Société s'élevait, le 31 mars 1993, à 1060 personnes par rapport à 1088 personnes l'année précédente. Le projet d'entreprise de la Société met l'accent sur la responsabilisation des employés. Cet objectif doit être soutenu par la formation de façon à ce que le personnel soit toujours mieux outillé pour répondre avec compétence aux attentes de la clientèle. La Société poursuit ainsi l'objectif de fournir à ses employés un milieu de travail qui favorise la créativité et l'innovation.

(10 h 30)

Afin de mesurer précisément les besoins de formation, on a entrepris cette année une consultation systématique auprès de tous les employés. Elle a permis de recueillir les besoins les plus récurrents. La Société pourra ainsi offrir des programmes de formation intégrée qui correspondent exactement aux besoins des employés et de l'organisation. Au cours de l'exercice, 596 employés ont suivi des sessions de formation, pour un investissement de l'ordre de 325 000 \$. La Société encourage les employés qui désirent améliorer leurs connaissances en poursuivant un programme d'études. Elle les soutient dans leur démarche et leur offre un appui financier: le remboursement des frais d'inscription et des frais de scolarité pour des cours du soir reliés à l'un ou l'autre des champs d'activité de l'organisation. Toutes ces mesures confirment l'importance que la Société accorde à son capital le plus important, ses ressources humaines.

Quant à la partie du ministère des Approvisionnement et Services, M. le Président, rapidement. La mission du ministère des Approvisionnement et Services comporte, comme on le sait, deux grands volets. Le premier: fournir avec diligence aux ministères et organismes des biens et des services à prix compétitif en se préoccupant des objectifs gouvernementaux liés au développement économique et technologique, à l'environnement, à la francisation et aux économies d'énergie; et, en deuxième lieu, élaborer et proposer une politique et des règlements qui garantissent une gestion efficace de l'acquisition de biens et de services et, dans ce but, fournir aux ministères et organismes tous les outils de gestion nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Pour l'année financière 1993-1994, les crédits du ministère des Approvisionnement et Services s'élèveront à 48 774 600 \$, ce qui représente une réduction de 19 199 500 \$ par rapport à 1992-1993, soit une diminu-

tion de 28 %. Cette variation s'explique de la façon suivante. Une diminution de 2 311 400 \$ des crédits du programme 1, suite, notamment, à l'application de mesures de réduction des dépenses relatives aux traitements et au fonctionnement et, en second lieu, à une diminution de 16 888 100 \$ des crédits du programme 2, due principalement à une baisse du nombre de projets à la programmation immobilière. Pour l'année financière 1993-1994, le ministère des Approvisionnement et Services dispose d'un effectif de 248 personnes, soit une diminution de 7 ETC — 7 équivalents temps complet — par rapport à 1992-1993. Cette variation s'explique par l'application de mesures de réduction des dépenses qui ont été décrétées par le gouvernement.

Vous me permettez, M. le Président, de rappeler qu'en 1992-1993 les effectifs du ministère sont passés de 501 à 255, soit une réduction de 246 personnes-année. Évidemment, cet écart s'explique de la façon suivante: 126 personnes par la création du Fonds spécial du courrier et des messageries, donc par un déplacement et non pas par une réduction de leur nombre réel. Mais, toutefois, il y a eu six personnes de moins par la rationalisation de la levée du courrier. Il y a également eu un autre transfert de 76 personnes par la création du Fonds des acquisitions de biens; 16 personnes par la révision de complémentarité des mandats de la Société immobilière du Québec et du ministère, donc une diminution véritable de 16 personnes; 4 personnes par l'abolition du Service des analyses financières; 13 personnes par une rationalisation des effectifs proposés à l'inscription à la Direction des fichiers; finalement, 5 personnes par une rationalisation des opérations au sein du Fonds des fournitures et de l'ameublement.

Au cours de l'exercice financier 1992-1993, le ministère a poursuivi la réalisation d'un projet-pilote intitulé «Échange électronique des données», afin d'en exploiter les possibilités au sein de nos opérations. D'ailleurs, ce projet a été présenté à la vitrine technologique du ministère des Communications du Québec, et une entente d'utilisation de cette nouvelle technologie est présentement en négociation avec la Société de l'assurance automobile du Québec, entente qui devrait se concrétiser au cours des prochaines semaines.

Nous avons également poursuivi notre contribution aux grands objectifs gouvernementaux reliés à l'environnement en intensifiant la réalisation de projets tels que l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique gouvernementale en matière de récupération de papier. Le programme uniformisé de récupération de papier est présentement implanté dans huit édifices gouvernementaux, et une seconde phase d'implantation touchant une vingtaine d'édifices est présentement en cours.

Les premiers résultats disponibles montrent une augmentation importante des quantités de papier récupéré dans l'édifice où le système a été implanté. À titre d'exemple, au cours des 12 derniers mois, à l'édifice Lomer-Gouin, qui est le ministère des Approvisionnement et Services, on note une augmentation de quelque 130 % de la quantité de papier récupéré par rapport à

l'année précédente. Cette réalisation a permis au ministre de se classer finaliste aux Fidéides 1993, dans le cadre du projet Environnement. Ce programme, comme vous le savez sûrement, M. le Président, permet la récupération à la source du papier.

Nous avons également intensifié nos efforts quant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux reliés à l'environnement. Et je les mentionne rapidement: le Fonds des fournitures et de l'ameublement s'assure dorénavant que les brochures, cahiers, blocs-notes, cartables, chemises, chemises suspendues, boîtes de carton, et ainsi de suite, sont fabriqués à partir de fibres recyclées; le Fonds des acquisitions a émis deux commandes ouvertes pour l'approvisionnement de 6000 cartouches restaurées d'imprimantes au laser; le Fonds de reprographie gouvernementale incite sa clientèle à utiliser davantage la fonction recto verso; le ministère a également procédé à une promotion intensive et distribué plus de 3000 affiches réitérant le message de l'utilisation de la fonction recto verso; également, suite à une proposition du ministère des Approvisionnements et Services, le ministère des Communications a imprimé le répertoire téléphonique gouvernemental pour 1993 sur du papier à fibres recyclées et a utilisé l'encre végétale. Le ministère n'entend pas se limiter à ces quelques réalisations et étudie présentement la possibilité de réduire les déchets reliés à l'emballage des produits achetés ou vendus par le ministère. Une autre préoccupation constitue la disposition et l'achat de pneus rechapés pour la flotte gouvernementale.

M. le Président, je m'en voudrais de ne pas souligner la mise en place d'un Plan d'action ministériel pour l'amélioration du mieux-être du personnel féminin, tout en poursuivant les objectifs visés par les programmes d'accès à l'égalité. De plus, nous avons élaboré deux nouvelles politiques concernant respectivement le harcèlement sexuel et les communications non sexistes. Plusieurs cours ont été diffusés au personnel et aux gestionnaires, et nous entendons mettre tous nos efforts pour le respect de ces deux politiques.

Je ne parlerai pas, M. le Président, des fonds spéciaux. Nous avons eu l'occasion d'en parler à certaines occasions et nous pourrions en parler durant les trois heures qui nous concernent. Alors, ceci mettrait fin à mes remarques préliminaires en vue de l'étude des crédits 1993-1994 du ministère des Approvisionnements et Services et de la SIQ.

Le Président (M. Camden): Je vous remercie, M. le ministre. Mme la députée de Verchères.

Mme Dupuis: Merci, M. le Président. Avec l'accord de la commission, j'aimerais qu'on me réserve mon temps d'allocation de parole du début pour l'ensemble de l'étude des crédits, puisque nous n'avons que trois heures, ce qui, je trouve, est très peu pour les documents qu'on a à couvrir. Alors, je me contenterai, au début, d'énumérer...

M. Gauthrin: Ça veut dire quoi, ça?

Mme Dupuis: Ça veut dire que le temps de parole du discours, je le prends pour les crédits au lieu de faire un discours préliminaire. Je me contenterai, dans un premier temps, d'énumérer les points sur lesquels j'aimerais questionner le ministre et la SIQ, les points des dossiers précis.

M. Gauthrin: Une question de règlement, M. le Président. Est-ce que le partage du temps doit être égal entre l'Opposition et le parti ministériel?

Le Président (M. Camden): En principe oui, M. le député.

M. Gauthrin: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Je vous indique, Mme la députée, que vous aviez droit à 20 minutes de remarques préliminaires et, par la suite, en fonction, évidemment, d'une formule qui a été utilisée auparavant, en fonction de l'alternance, vous aviez également un partage de temps à faire de part et d'autre. Alors, si je comprends bien, vous n'entendez pas utiliser votre période de 20 minutes initialement?

Mme Dupuis: Ce que je signale au... Oui, je vais en utiliser une partie, mais au lieu de la faire en remarques préliminaires, je commencerai tout de suite l'étude des crédits, si vous voulez, et par donner les titres. Ça va?

Le Président (M. Camden): Oui. Moi, je veux dire, les sujets que vous souhaitez aborder...

Mme Dupuis: Et les commentaires, puis une analyse globale des crédits.

Le Président (M. Camden): Ça va de soi.

Mme Luce Dupuis

Mme Dupuis: M. le Président, en premier lieu, oui, effectivement, j'aimerais faire une analyse globale des crédits. En deuxième lieu, des remarques et des questions sur la nouvelle réglementation générale en matière d'octroi de contrats, qui est prévue pour ce printemps; l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics; un suivi du rapport Bernard, le suivi où en est rendu le suivi du rapport Bernard, si on a le temps — comme je le mentionnais tantôt, je trouve que le temps est restreint; trois heures, c'est très peu — l'Îlot Mont-Carmel, si on a le temps aussi. Et, en ce qui concerne la Société immobilière du Québec, des questions d'ordre général dans un premier temps; ensuite, le fonds du Service aérien gouvernemental et quelques questions concernant les programmes.

Quelques commentaires, d'abord, M. le Président. Le ministère des Approvisionnements et Services est le seul ministère, selon moi, qui devrait avoir pour rôle principal de tenter de réduire, année après année, les

dépenses budgétaires. Et j'irais même plus loin. Je dirais même que ça devrait être sa fierté et son devoir de gérer efficacement en contrôlant les abus de toutes sortes, et ce, dans tous les ministères. Au lieu de cela, on se contente trop souvent de dire que nous avons respecté les processus établis, l'attribution de contrats, que nous avons obtenu les meilleurs prix en soumissions publiques, que nos fonds spéciaux s'autofinancent, qu'on réduit les crédits budgétaires, et le reste, et le reste. En soi, ce n'est pas mauvais; c'est même très bien, mais ce n'est tout simplement pas suffisant. En période de récession, M. le Président, on doit, selon moi, non pas seulement se serrer la ceinture mais éliminer les dépenses superflues.

(10 h 40)

Et j'ai eu l'occasion de le mentionner lors des engagements financiers: le service, le matériel, les équipements offerts aux autres ministères et organismes par le ministère des Approvisionnement et Services et ses différents fonds spéciaux se doivent d'être sérieusement, et je dirais même très sérieusement contrôlés. M. le Président, même si le ministre a un contrôle a priori sur les dépenses de son ministère par l'obtention de matériel de base, de prix de convenance de ses fonds et par la vente de toutes sortes de marchandises à ses clients gouvernementaux, il n'en demeure pas moins qu'il ne peut contrôler les dépenses de ses clients, en l'occurrence les dépenses des autres ministères. Il n'est pas en mesure de connaître ce que ces ministères font avec ces marchandises qu'ils commandent.

Je sais que ce n'est pas le rôle du ministre des Approvisionnements et Services, et ça, je le comprends très bien. Cependant, je trouve navrant, et je pense que ça devrait être le rôle du ministre des Approvisionnements et Services d'avoir un contrôle non pas que sur son ministère mais sur les dépenses effectuées par les autres ministères. Sachant très bien qu'il n'a pas le pouvoir, j'ai bon espoir que prochainement le ministre utilisera toutes ses prérogatives et qu'il en obtiendra de nouvelles qui lui permettront, justement, d'exercer ce type de contrôle qui pourrait, par exemple, lier les ventes de marchandises avec le respect de certaines conditions d'utilisation.

Ceci étant dit, M. le **Président**, nous procéderons à l'analyse des crédits. Une vue globale, une analyse et une étude des crédits m'ont permis de faire trois constatations. La première: les crédits globaux du ministère baissent, selon les chiffres donnés, de 19 000 000 \$, soit de 28,3 % par rapport à ceux de l'an dernier. Le programme 1, par exemple, des Approvisionnements et Services, voit — le programme qui concerne Approvisionnement et Services — ses crédits diminuer de 10 %, tandis que le programme 2, qui est celui de l'exécution des obligations du ministère envers la **SIQ**, la Société immobilière du Québec, voit les siens réduits de 38 %. Dans ce dernier cas précis, c'est particulièrement trompeur, car, si on compare les crédits de 1993-1994 avec les dépenses probables de 1992-1993 qui ont été de 28 300 000 \$, la baisse se trouve plutôt à être non pas de 38 % mais de 3,2 %, puisqu'il y a eu

16 000 000 \$... Si on réfère au cahier des questions demandées par **l'Opposition**, il y a 16 000 000 \$ de crédits périmés pour la **SIQ**, ce qui fait qu'au niveau des dépenses probables ça nous amène à un chiffre de 28 300 000 \$. Donc, la baisse réelle n'est pas de 38 % mais bien de 3,2 % seulement.

La deuxième constatation concerne la ventilation détaillée des éléments du programme 1. Si on va au programme 1, qui est Approvisionnement et services, ça s'enligne de la façon suivante: on voit: Gestion interne et soutien, il y a une baisse de 15,7 %; au point 2, les approvisionnements, il y a une baisse de 2,7 %; au point 3 qui concerne les politiques et développement, il y a une augmentation de 4,4 %; au point 4, Services gouvernementaux et informatiques, il y a une baisse de 6,5 %.

Celle du programme 2 s'établit de la façon suivante: les provisions pour défrayer la location des espaces et des loyers d'aménagement, il y a une baisse de 39 %; au point 2, les provisions pour les projets en initiatives nouvelles, il y a une baisse de 30 %.

Encore là, si on va au livre des réponses et des questions de l'Opposition, nous retrouvons des crédits périmés de 3 800 000 \$, à peu près, ce qui fait que les dépenses probables de 1992-1993 se chiffraient à 1 200 000 \$ et quelques petits chiffres, alors que le budget de 1992-1993, lui, indique 5 000 000 \$. C'est ça? Ça met fin au deuxième constat.

Une autre constatation, qui est la troisième, qui est d'ordre général: lorsqu'on consulte le sommaire des dépenses relatives aux technologies de l'information — qu'on retrouve à la page 82 des crédits, des renseignements supplémentaires — on s'aperçoit que, pour ce qui est du ministère des Approvisionnement et Services, elles ont augmenté de 14 % entre 1993-1994 et 1992-1993, et de 22 % si on compare 1991-1992 et 1993-1994. Là, je vais voir les chiffres, si vous voulez. Voyez-vous, au niveau du ministère des Approvisionnement et Services, une augmentation de 14 %, ça veut dire que les dépenses probables de 1992-1993 étaient de l'ordre de 2 572 000 \$; là, les crédits pour 1993-1994 sont de 2 963 000 \$, ce qui veut dire une augmentation de 14 %. Et si je compare les crédits de 1993-1994 avec les dépenses probables de 1991-1992, là, j'arrive avec une différence, un plus de 22 %. C'est beaucoup, quoique, avec les questions, j'y reviendrai un petit peu plus tard.

Le point 2 des constatations générales, c'est les fonds **spéciaux**, les dépenses de 1993-1994 versus 1992-1993. À la page 213 des crédits, on peut voir que, concernant les fonds spéciaux, la reprographie gouvernementale, il y a une hausse de 10 %; les approvisionnement et services, une hausse de 3,7 %; au courrier et messagerie, une hausse de 16 %; au Service aérien gouvernemental, une baisse de 5,4 %, ce qui totalise une hausse réelle de 30 %.

Tout simplement, une autre petite remarque concernant les crédits périmés: on a délaissé des crédits périmés, mais je pense, dans un même temps — et, de toute façon, ça n'a pas été prouvé dans les chiffres

qu'ils nous ont donné — qu'on a utilisé l'argent pour mettre sur pied des nouveaux programmes ou mettre en oeuvre des nouveaux projets, si vous voulez, quoique je tiens bien compte des projets que M. le ministre a bien voulu énumérer tantôt. Oui, au total, comme Martin me le souligne, nous arrivons à un total de crédits périmés de 16 644 000 \$. Les chiffres sont exacts?

Première question, M. le Président, qui s'adresse au ministre, bien sûr: Les crédits globaux, qui sont réduits, selon les chiffres, de 19 200 000 \$...

M. Gauthrin: M. le Président, est-ce qu'on a fini la période des remarques préliminaires?

Le Président (M. Camden): M. le député de Verdun, je dois vous indiquer qu'il est de coutume que... J'ai cru comprendre que la députée de Verchères n'entendait pas utiliser ses 20 minutes, au sens où elle l'entendait, en remarques préliminaires. Cependant, il est de coutume, et un député peut s'exprimer pendant une période de 20 minutes à chacune des interventions et, généralement, par la suite, nous procédons par alternance. Or...

(10 h 50)

M. Gauthrin: Autrement dit, vous ne séparez pas entre la période des remarques préliminaires et la période, réellement, d'analyse.

Le Président (M. Camden): Excusez...

M. Gauthrin: Vous ne séparez pas entre la période des remarques préliminaires et la période des questions.

Le Président (M. Camden): J'ai cru comprendre, M. le député de Verdun, que Mme la députée de Verchères faisait, d'une part, ses remarques préliminaires et, simultanément, par la suite, inscrivait un certain nombre de commentaires et, par la suite, formulait des questions. Or, à venir jusqu'à date, au moment où on se parle, elle a un petit peu plus que douze minutes.

M. Gauthrin: Donc, il lui reste huit minutes actuellement.

Le Président (M. Camden): Exactement, vous avez bien saisi.

M. Gauthrin: Merci, M. le Président.

Mme Dupuis: Oui. Et, M. le Président, je tiendrais à souligner que c'est dans un esprit de collaboration et non pas partisan que je veux faire les crédits...

Le Président (M. Camden): C'est ce que j'avais tout à fait perçu, Mme la députée de Verchères.

Mme Dupuis: ...et que devant l'ampleur des questions à poser et des informations qui, j'en suis certaine, nous seront fournies — et que ça fera plaisir au ministre de nous fournir — j'apprécierais qu'il y ait une

collaboration de part et d'autre afin qu'on puisse vraiment faire une étude intéressante des crédits de 1993-1994.

Discussion générale

Réduction des crédits

Les crédits globaux, comme je le disais tantôt, sont réduits, selon les chiffres, de 19 200 000 \$, dont 2 300 000 \$ pour ce qui est du programme 1 et 16 900 000 \$ pour ce qui concerne le programme 2. En vertu de ce qui est indiqué comme explication à cet effet à la page 106 du cahier des renseignements supplémentaires — si on veut y aller — le ministre peut-il nous donner une ventilation détaillée du contenu et de la localisation de ces principales variations?

M. Dutil: Alors, si je comprends bien, on parle de la diminution des quelque 2 000 000 \$, là, et non pas des 16 000 000 \$. Est-ce que je comprends bien votre question?

Mme Dupuis: Des deux ou...

M. Dutil: Les deux, de l'ensemble?

Mme Dupuis: ...l'un ou l'autre. Mais peut-être que je préférerais que ce soit pour les deux programmes, puisque nous avons une variation de chiffres...

M. Dutil: Oui, d'accord.

Mme Dupuis: ...quand on considère les crédits périmés.

M. Dutil: D'accord.

Mme Dupuis: Et que, si le ministre pouvait nous donner une ventilation détaillée du contenu des principales variations...

M. Dutil: Des principales diminutions, d'accord.

Le Président (M. Camden): M. le ministre.

M. Dutil: D'accord, merci, M. le Président. Juste quelques remarques sur la façon de procéder pour contrôler les dépenses dans les autres ministères, avant de répondre spécifiquement à la question de Mme la députée, étant donné qu'elle a soulevé cette question-là. Il faut se rappeler que cet exercice de contrôle des dépenses de chacun des ministères, en ce qui concerne la partie de leurs besoins en approvisionnements et services, de biens ou de services, se fait de la même façon que l'exercice pour l'ensemble des autres dépenses, que ce soit la rémunération ou autrement, c'est-à-dire par l'exercice budgétaire.

L'exercice budgétaire est extrêmement long, complexe et minutieux. Et nous amenons notre input

dans cet exercice budgétaire là, au niveau des Approvisionnements et Services, de la façon suivante: s'il y a eu une diminution dans nos coûts d'acquisition, par exemple, d'ordinateurs, bien, elle se reflète dans l'analyse qui est faite de chacun des budgets de chacun des ministères, en disant: Dorénavant, vos besoins en informatique, bien qu'ils soient de la même ampleur, peut-être, qu'ils l'étaient dans le passé, n'exigeraient pas autant d'argent que dans le passé parce que, nous, par les négociations que nous avons faites, par les soumissions publiques que nous avons obtenues, nous savons que le prix a diminué. Donc, votre budget est coupé d'autant.

C'est de cette façon-là que, d'année en année, par le travail que l'on fait d'une façon la plus minutieuse possible, on en arrive à ce qu'il y ait des écarts, des diminutions de plus en plus considérables au niveau, entre autres, de l'aspect qui nous concerne, nous, l'aspect approvisionnements et services dans chacun des ministères. Évidemment, on ne le fait pas d'une façon pointilleuse en cours d'année sur chacun des items, sinon, on paralyserait le système de fonctionnement de la machine gouvernementale.

Maintenant, j'en arrive à la réponse précise que me demande Mme la députée de Verchères concernant l'explication de la diminution du budget de cette année. Je conçois, en premier lieu, qu'il faudrait peut-être davantage faire une comparaison dépenses réelles, dépenses probables au 31 mars versus budget de cette année plutôt que budget de l'année passée par rapport au budget de cette année, mais je ferai remarquer que, si on n'a pas une diminution de 28 % cette année sur la dépense réelle, on l'a eue l'année passée. L'année passée, il y avait un budget qui n'a pas été dépensé totalement. Il y a eu des crédits périmés de façon importante suite au travail considérable qui a été fait par le ministère, ici; et c'est pour ça que les dépenses probables ont diminué par rapport au budget de l'année passée. Et c'est ce qui nous permet, dans le travail qu'on a fait cette année, de budgétisation, d'en arriver à la conclusion qu'on est capables, encore cette année, de maintenir et même de diminuer légèrement les dépenses de l'année dernière. On parle d'une diminution de 3,2 % par rapport aux dépenses probables de l'année passée, bien, c'est une diminution, ce n'est pas une augmentation. Dans un système où il y a quand même encore un petit peu d'inflation, quelque 2 %, donc, on peut dire que c'est 5 % de gain de productivité pour obtenir le même résultat en bout d'année.

Ventilation. Pour ce qui est de la diminution de 2 311 400 \$, les frais d'affranchissement de l'Assemblée nationale devraient diminuer de 895 500 \$; la surbudgétisation des loyers de la Société immobilière devrait diminuer de 895 100 \$; la compression de la masse salariale, 354 200 \$; les compressions de dépenses de fonctionnement, 252 500 \$; la compression des loyers de la Société immobilière, 132 500 \$; la réforme de la TVQ, 64 500 \$; le retrait des loyers de stationnement, total des réductions de crédits, 37 200 \$. Ceci nous donne un montant de réduction de 2 631 500 \$. Toutefois, on doit indexer certaines dépenses, que ce soit de

traitement ou de capital, et ça donne une hausse, ça, de 320 100 \$. Si vous faites la différence entre les deux, nous obtenons nos 2 311 400 \$.

Maintenant, quant à la ventilation de la diminution des 16 888 100 \$, le point principal, c'est la baisse du nombre de projets de la programmation de la Société immobilière. Ça, ça représente 10 500 000 \$. Nous avons également une réduction des dépenses de la Société immobilière, de 5 000 000 \$. Ce sont les points principaux, et il y a d'autres variations dont je n'ai pas le détail — je pourrais trouver, s'il y a lieu — qui se retrouvent dans de multiples secteurs, qui représentent le 1 388 100 \$ de différence. Et c'est ce qui nous donne, si vous additionnez les trois chiffres que je viens de vous donner, les 16 888 100 \$ de diminution par rapport au budget — je le répète — de l'année dernière et non pas aux dépenses réelles, parce qu'effectivement les dépenses réelles ont été moins considérables que le budget de l'année dernière.

Mme Dupuis: M. le Président...

Le Président (M. Camden): Mme la députée de Verchères.

Mme Dupuis: ...de façon particulière, au niveau... Parce que les chiffres que M. le ministre nous a donnés, on les a effectivement à la page 106 du budget, les renseignements supplémentaires. La troisième, en avant... La réduction au niveau de la programmation immobilière, est-ce qu'il peut nous dire... Là, il y a 10 500 000 \$. Est-ce que le ministre serait en mesure de nous dire quel programme ou quel projet a été coupé ou retardé ou...

M. Dutil: Bien, il s'agit d'une diminution du nombre de projets autorisés, de retards, effectivement, que l'on fait dans certains projets, parce qu'on estime que, dans les circonstances, comme vous nous le répétez souvent — je pense, à raison — dans les circonstances budgétaires difficiles que l'on vit, on essaie de trouver tous les projets qui peuvent ne pas être faits immédiatement, qui ne sont pas absolument, absolument prioritaires, et de ne pas les réaliser maintenant.

Mme Dupuis: Est-ce que M. Vachon pourrait nous répondre aussi, peut-être de façon plus précise sur, justement, ces programmes-là qui ont été retardés? Et, même si c'était nécessaire de les retarder à cause de la conjoncture économique, est-ce qu'on pourrait savoir ceux qui ont été retardés, et pourquoi? Les principaux, là.

M. Dutil: Alors, M. Guy Vachon, vice-président à la construction. M. Vachon.

M. Vachon: M. le Président, lorsqu'on parle du programme 2, en fait, c'est une programmation budgétaire de projets à réaliser. C'est une enveloppe budgétaire, en réalité. C'est pour être capable de répondre aux

besoins des différents ministères versus les projets d'aménagement ou de relocalisation à travers... C'est une enveloppe, en réalité, qui est administrée par le ministère des Approvisionnements et Services, qui répond nécessairement au rythme de réalisation des projets de la Société immobilière du Québec. Alors, lorsque les projets, les demandes des clients sont soumis au ministère des Approvisionnements et Services pour approbation de besoins spécifiques et, après ça, transmis à la Société immobilière pour réalisation, nécessairement, il y a l'identification de la solution, il y a les propositions à faire au client, et ça entraîne nécessairement des délais. Et il y a aussi, comme M. le ministre l'a dit tout à l'heure, la volonté d'essayer de diminuer les dépenses, donc d'essayer d'avoir la solution immobilière la plus économique possible. Ceci entraîne des délais. Mais il faut comprendre aussi que, cette programmation-là, ce n'est pas une liste de projets. C'est-à-dire, c'est une enveloppe, donc, c'est des projets qui sont planifiés pour se réaliser, mais pas en vertu d'un échéancier précis. Alors, lorsqu'on pense réaliser un projet... Si on pense que ça va couvrir six mois dans l'année et que ça ne couvre que trois mois, finalement, la livraison... Parce qu'il y a aussi la prise de décision qui peut retarder, il y a aussi les délais de réalisation. C'est une utilisation d'une enveloppe, alors, c'est l'ensemble de tous les projets qui représentent cette différence là; c'est le rythme de réalisation.

(11 heures)

Mme Dupuis: Et c'est uniquement le rythme de réalisation...

M. Vachon: Oui.

Mme Dupuis: ...parce qu'il n'y a pas de projet précis comme tel qui aurait été coupé ou retardé de façon importante.

M. Dutil: En bout de ligne, ça peut avoir cet effet là. Regardez, ce qui peut se produire, en pratique, c'est que les ministères ont une multitude de projets et de besoins qu'ils peuvent nous présenter. Quand ils **connaissent** l'enveloppe budgétaire dont on dispose et la façon dont on veut la répartir, ça les oblige d'abord à revoir cette liste de priorités là et à les «prioriser» d'une façon parfois différente. Si tu peux faire 5 projets dans l'année au lieu d'en faire 15, tu regardes véritablement le besoin, tu approfondis. On veut forcer cet exercice-là auprès des ministères, les forcer, dans un cadre budgétaire serré, à revoir **leurs** demandes et à nous «prioriser» celles qu'ils jugent les plus appropriées. Ça, c'est le premier exercice.

Mais l'autre exercice qu'on leur demande, c'est que, dans chacun des projets, peut-être qu'il y a des choses qui ne sont pas absolument nécessaires. Alors, non seulement on leur demande de ne pas faire tous les projets, parce qu'on n'a pas les moyens de tous les faire en même temps, mais chacun de ces projets-là, de les revoir pour voir s'il y a des choses qui pourraient ne pas être faites parce que ce n'est pas un besoin absolu et

qu'ils pourraient s'accommoder d'une façon différente de faire le projet. Alors, cette restriction budgétaire là amène ce processus de réflexion là qui, à mon avis, est sain, qui fait que les ministères sont en mesure de travailler efficacement malgré tout, mais dans un cadre qui est plus rigoureux.

Mme Dupuis: Vous voulez dire, M. le ministre, que, finalement, en ralentissant le rythme, ça pourrait avoir comme effet secondaire d'amener les ministères à réfléchir un peu plus longtemps et à établir un petit peu mieux leurs priorités.

M. Dutil: Exactement. Autrement dit, on fait ce que vous nous reprochiez de ne pas faire, tout à l'heure — à tort — mais on ne le fait pas de la façon dont vous le souhaiteriez. Au lieu d'aller mettre notre nez dans chacun de leurs projets, on leur dit: Écoutez, on pense qu'avec cette enveloppe budgétaire là vous pourriez arriver. Vous connaissez vos besoins, revoyez-les à la baisse, rajustez-vous, soyez plus rigoureux, rationalisez, assurez-vous que les besoins sont satisfaits, que vous pourrez être efficaces, mais dans un cadre budgétaire que nous avons restreint.

Mme Dupuis: Maintenant, est-ce que le ministre est en mesure de dire, par exemple, à un ministère: Telle dépense précise, il faudrait peut-être la couper...

M. Dutil: Je peux toujours dire...

Mme Dupuis: ...ou si c'est uniquement en ralentissant le rythme, de les amener, en espérant qu'ils réfléchissent sur leurs dépenses?

M. Dutil: C'est-à-dire que, en pratique, ce qui remonte au ministre, c'est lorsqu'il y a un conflit entre la Société immobilière et des ministères concernant l'évaluation des besoins et ce qu'ils demandent, ce qu'ils exigent pour satisfaire ces besoins-là. À ce moment-là, oui, ça peut remonter à moi. Ça arrive à l'occasion, et je regarde avec le ministre concerné pourquoi il y a un litige, pourquoi ils ne s'entendent pas. Est-ce que le besoin a été... Qui a raison? Est-ce que le besoin qu'identifie le ministère est un besoin véritable, et c'est nous qui sommes trop radins pour le satisfaire, ou si c'est le ministère qui n'a pas fait, à notre point de vue, tout le travail rigoureux que l'on exige, dans les circonstances, pour économiser? Alors, cet arbitrage-là finit par se faire. Mais je dois vous dire que l'expertise de la Société immobilière et les rencontres avec les ministères font qu'il n'y a pas beaucoup de ce genre de situations qui remontent jusqu'au ministre.

Mme Dupuis: Maintenant, est-ce que le ministre, M. le Président, est en mesure de nous dire si ça a eu des effets ou si ça se limite seulement à des vœux pieux?

M. Gauthrin: Question de règlement, M. le Prési-

dent. Quel est le partage du temps actuellement, le temps que l'Opposition a utilisé?

Le Président (M. Camden): Le dilemme est le suivant, M. le député de Verdun: c'est que Mme la députée de Verchères nous avait indiqué qu'elle ne faisait pas de remarques préliminaires. J'ai cru déceler dans ses propos qu'il s'agissait de remarques préliminaires. Par la suite, elle a formulé des commentaires, lesquels commentaires ont été suivis de questions, lesquelles questions ont eu comme suite, évidemment, des réponses de la part du ministre responsable du dossier, et s'est engagé un échange verbal. Et je dois vous indiquer que le temps de réponse du ministre n'est pas comptabilisé sur le temps de Mme la députée de Verchères. J'avais cru déceler — un peu difficilement, mais enfin — interpréter par le sens de ses propos qu'elle ne souhaitait guère faire de remarques préliminaires mais, par la suite, ses propos se sont transformés en remarques préliminaires. On doit donc comprendre que 20 minutes auraient été, de toute façon, dévolues à ses remarques préliminaires, puis, par la suite, se serait engagée une période de questionnement au ministre. Alors, on est, je dois comprendre, à cette période de questionnement, et je vous rappelle que le temps du ministre n'est pas comptabilisé sur le temps...

M. Gauthrin: Non, mais, M. le Président...

Le Président (M. Camden): Et je comprends très bien, par le sens de vos questions, que vous brûlez...

M. Gauthrin: Non, non, ce n'est pas ça...

Le Président (M. Camden): ...d'impatience de formuler...

M. Gauthrin: ...M. le Président...

Le Président (M. Camden): ...des questions au ministre.

M. Gauthrin: ...mais vous avez dit... Votre règlement a été qu'il n'y avait pas de temps pour les remarques préliminaires. Vous avez dit: La députée de Verchères a 20 minutes, et vous avez appliqué, après, la règle d'alternance, et qu'on devait avoir un juste partage du temps. Alors, je voudrais savoir combien de temps la députée de Verchères a utilisé.

Le Président (M. Camden): Bon. Je dois vous indiquer, M. le député de Verdun, qu'il y a eu 12 minutes 30 secondes, de la part de la députée de Verchères, qui ont été considérées comme étant des remarques préliminaires. Par la suite, on comptabilise 2 minutes 30 secondes de questions, suivies, évidemment, d'une période de réponse du ministre. Et vous comprendrez que je dois laisser, en vertu de l'article 280, au ministre la discrétion de répondre...

M. Gauthrin: Bien sûr.

Le Président (M. Camden): ...et je considérerai, vous savez, qu'au bout de 20 minutes le ministre devrait, en principe, avoir répondu à deux ou trois questions, et avoir cerné le sujet, et avoir donné les réponses.

M. Gauthrin: Mais, pour bien comprendre votre décision, vous avez accordé, à l'heure actuelle, 20 minutes à la députée de Verchères, dans lesquelles on en a utilisé actuellement 14. C'est ça? Parce que ça fait deux fois que vous intervenez sur des questions de remarques préliminaires. Initialement, lorsque je suis intervenu au début, vous avez dit: Il n'y a pas de temps imparti aux remarques préliminaires. C'est ça, votre décision initiale. Donc, on fonctionnait par blocs de 20 minutes.

Le Président (M. Camden): C'est ce que...

M. Gauthrin: C'est ce que je comprenais.

Le Président (M. Camden): C'est ce que j'ai cru déceler dans les propos de la députée de Verchères...

M. Gauthrin: Ça ne voulait pas dire que les députés de l'Opposition ou du parti ministériel n'avaient pas de remarques préliminaires. Donc, vous n'avez pas accordé de temps pour les remarques préliminaires.

Le Président (M. Camden): Nous nous sommes engagés, nous avons... Bref, là, pour... Nous avons voulu... J'ai cru déceler que la formule souhaitée était celle d'une formule souple, et je n'ai pas remarqué...

M. Gauthrin: M. le Président, je m'excuse, je me suis opposé à la formule souple.

Le Président (M. Camden): Ah! vous vous êtes opposé à la formule souple.

M. Gauthrin: Absolument! Il n'est pas question de passer par la formule souple, en aucune manière.

Le Président (M. Camden): Le malheur, c'est que sans doute que je vous connaissais plus souple que vous ne le prétendez là.

M. Gauthrin: Mais je ne suis pas souple, pas du tout.

Mme Dupuis: M. le Président, si vous me permettez un commentaire, l'idée, c'est que je voulais éliminer les remarques préliminaires pour passer tout de suite à l'étude des crédits; ce qui n'empêche pas que, lorsqu'on aborde un thème comme l'analyse globale des crédits, j'aie des commentaires préliminaires à faire sur ce thème-là en particulier — c'est évident — et que, le but de l'exercice, c'est de faire une étude des crédits. Mais, cependant, si l'intention... À moins que je ne lise

mal l'intention du député de Verdun, je n'ai pas du tout l'intention de perdre mes 20 minutes pour autant. Alors, il me reste cinq ou six minutes.

M. Gautrin: Mais, M. le Président, j'aimerais avoir...

Le Président (M. Camden): Juste un instant, M. le député.

M. Gautrin: ...une décision claire de votre part.

Le Président (M. Camden): M. le député de Verdun, là, pendant que vous me donnez 10 secondes... Je suspends 10 secondes, le temps que je comptabilise, parce que j'ai un peu de difficulté à entendre d'une oreille et de l'autre...

M. Gautrin: Parfait.

Le Président (M. Camden): ...les propos de part et d'autre.

(Suspension de la séance à 11 h 8)

(Reprise à 11 h 10)

Le Président (M. Camden): À votre attention, M. le député de Verdun, et également pour les membres de la commission, d'abord, on s'est engagé dans ce processus en disant qu'il n'y avait pas de remarques préliminaires. Par la suite, ce sont devenues des remarques préliminaires, et je dois comprendre que vous souhaitez faire des remarques préliminaires.

M. Gautrin: C'est exactement ce que j'avais souhaité faire, M. le Président, mais vous avez dit que ça passait par blocs de 20 minutes. C'est bien ça?

Le Président (M. Camden): Et là je dois vous rappeler que, cependant, ça n'a pas été fait. Au micro, à voix haute, j'avais cru déceler que vous souhaitez formuler des questions...

M. Gautrin: Ce que je...

Le Président (M. Camden): Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, M. le député de Verdun. Et c'est ce que j'avais décelé. Maintenant, je dois comprendre que vous avez des remarques préliminaires à formuler. Est-ce cela?

M. Gautrin: Bien, M. le Président. Moi, je vous ai posé la question à un moment, juste à la fin de l'intervention de la députée de Verchères. Je vous ai posé la question suivante: **Est-ce** qu'on fait l'identification entre les remarques préliminaires et le début des questions? Vous m'avez dit, à ce moment-là: On va fonctionner par blocs de 20 minutes, ce que je suis prêt à faire. C'est-à-

dire qu'on identifie remarques préliminaires et questions dans des blocs de 20 minutes. Maintenant, vous voulez revenir sur votre décision initiale et qu'on recommence avec des questions, des...

Le Président (M. Camden): Si vous souhaitez, M. le député de Verdun, qu'on fonctionne par blocs de 20 minutes et que l'on joigne à ça, d'une part... Et, ça, ce n'est pas exclu; on peut appeler ça des remarques préliminaires, des commentaires, une réflexion ou un exposé — enfin, peu importe le qualificatif — si on utilise... Et je dois comprendre que c'est ce que vous souhaitez; alors, si c'est ce que vous souhaitez, ce que j'avais également cru déceler dans les propos de Mme la députée de Verchères, or, dans ces conditions, Mme la députée de Verchères a un temps d'exposé et de questions, un temps cumulatif, actuellement, de 15 minutes. Il lui reste effectivement cinq minutes.

M. Gautrin: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Et vous pourriez vous engager. Et croyez bien, M. le député de Verdun, comme vos collègues, que je veux bien protéger le droit d'intervention de chacun des membres de la commission indistinctement du côté de la table; et vous comprenez bien que je dois également le protéger. Alors, je vais préserver vos intérêts et ceux de la députée de Verchères tout en permettant au ministre, vous savez, de s'exprimer.

Alors, Mme la députée de Verchères, vous avez encore cinq minutes pour formuler des questions, et je vous rappelle que le temps du ministre n'est pas comptabilisé sur le vôtre.

Mme Dupuis: Merci, M. le Président. M. le ministre, lorsqu'on regarde les crédits de l'élément 3 du programme 1 — et, ici, on réfère à Politiques et développement — ceux-ci augmentent, comme je l'ai mentionné tantôt, de 4,4 % par rapport à 1992-1993. Est-ce qu'on pourrait connaître les raisons de l'augmentation de ces crédits?

(Consultation)

M. Dutil: Voulez-vous me rappeler le programme, s'il vous plaît?

Mme Dupuis: C'est ça, c'est Politiques et développement. Si on va au programme 1, le troisième point, Politiques et développement, on voit qu'il y a une augmentation de 4,4 % par rapport à 1992-1993. Surtout qu'on diminue les crédits pour la SIQ, qu'on diminue en général et que, là, on a une augmentation, au point 3, Politiques et développement, de 4,4 %.

M. Dutil: Alors, il s'agit du traitement, comme vous le savez, là. Évidemment, la prochaine question, ça va être: Comment peut-on avoir des augmentations de traitements alors qu'on a une diminution du person-

nel? Si vous permettez, j'ai ici M. Gaston Couillard, qui est responsable de l'administration, qui pourrait vous donner le déplacement de ces montants-là et ce qui est arrivé dans l'élément 3 du programme 1.

M. Couillard (Gaston): Il faut voir que, lorsque, dans une dynamique ministérielle, on a à rescinder des directions ou à faire des changements à l'organigramme, éventuellement, ça se traduit par du déplacement de personnel d'un programme ou d'un élément de programme à un autre. Et, du fait que les crédits de l'an passé étaient déposés, on n'a pas voulu revenir avec un C.T.; on a fait la correction, tout simplement, sur la revue de programmes qui était en cours sur 1993-1994. D'ailleurs, dans le document des crédits, on voit que les salaires, les montants d'argent attribués aux salaires pour l'ensemble du ministère, ont varié, de 1992 à 1993, de 11 834 000 \$, globalement, pour 1993-1994 à 11 736 000 \$. Donc, on voit qu'il y a eu une diminution des traitements. C'est juste l'allocation de l'élément de programme à un autre en fonction de la réorganisation administrative qui s'est faite au ministère.

M. Dutil: Nous avons quatre postes de sous-ministres avant la réorganisation dont on vous parle, qui s'est faite récemment, suite, en particulier... Comme vous le savez, nous avons changé de sous-ministre; un nouveau sous-ministre est arrivé. Ce sous-ministre là, qui est M. Careau, était directeur des achats. Et M. Careau, après discussion... Parce que, évidemment, en contrainte budgétaire, on essaie de faire la preuve de la meilleure créativité possible pour trouver des solutions. Nous avons étudié un nouvel organigramme qui abolirait une des sections de notre ministère et qui la répartirait d'une façon différente. Et ça a évidemment pour effet de déplacer des montants de traitements d'un programme à l'autre programme.

C'est pour ça qu'il faut regarder globalement les salaires qui seront payés l'année prochaine. Est-ce qu'ils seront supérieurs ou inférieurs aux salaires qui sont payés cette année? Et ils sont inférieurs. Évidemment, on a moins de personnel. On rationalise. On aura sept équivalents temps complet de moins, et il est normal d'envisager qu'il y ait une diminution de ce côté-là. Mais d'aller vous expliquer, dans chacun des programmes de traitement de personnel, pourquoi là il y a eu une hausse, pourquoi là il y a eu une baisse, bien, il faudrait revoir ça avec l'organigramme et vous dire: Bien, voyez-vous, la section de tel secteur de l'administration est passée sous cette section-là, et c'est pour ça qu'il y a augmentation des traitements là. Par contre, il y a une diminution à cet autre endroit.

Alors, moi, je vous propose de le regarder globalement, de voir qu'il y a, donc, une diminution globale des traitements et des salaires dans l'ensemble du ministère, sachant qu'ayant eu une réorganisation administrative ces déplacements-là font qu'il y a des hausses à certains endroits.

Mme Dupuis: M. le Président...

Le Président (M. Camden): Mme la députée de Verchères.

Mme Dupuis: ...je veux bien, oui, croire le ministre lorsqu'il nous dit que, dans l'ensemble, il y a eu des baisses, mais le portrait global démontre qu'il y a eu une hausse. On part de 10 800 000 \$ à 11 200 000 \$. Ça veut dire que, pour l'ensemble... Dans certains secteurs, ça a baissé, dans d'autres, ça a augmenté, les salaires ont augmenté, mais, globalement, il y a eu une augmentation de 4,4 %.

M. Dutil: Non. Regardez, là. Ce que j'ai, moi, c'est que...

Mme Dupuis: Non?

M. Dutil: Quand on regarde le Tableau comparatif des crédits budgétaires par nature de dépenses et qu'on parle de fonctionnement de personnel — je pense que vous devez avoir ça quelque part, là — il y a 11 834 700 \$ de budget en 1992-1993 et, cette année, il y aurait 11 736 500 \$, donc une diminution d'à peu près 100 000 \$, ce qui représente approximativement 1 %. Ça, c'est par rapport au budget de l'année dernière. Là, je suis en train de rechercher par rapport à la dépense probable au 31 mars. Je ne sais pas si on peut avoir cette donnée-là pour pouvoir véritablement faire la comparaison dépense probable au 31 mars par rapport au budget de 1993-1994.

Mme Dupuis: Donc, si je comprends bien, globalement, les crédits auraient baissé mais les salaires ont augmenté, uniquement l'item salaires, au point 3.

M. Dutil: Non. Globalement, les salaires ont diminué, mais, dans ce que vous soulevez, il y a eu un déplacement de personnel qui a pour effet que, dans cette section-là, les salaires sont plus considérables parce qu'il y a plus de monde dans cette section alors qu'il y en a moins ailleurs. Si on fait le tour, on va retrouver ailleurs des diminutions. C'est pour ça qu'on a fait un tableau comparatif que vous devriez retrouver dans votre cahier. Je pense que c'est une section que vous avez. Malheureusement, elle n'est pas paginée, mais ce tableau-là, qui est à peu près à la quatrième ou cinquième page du petit cahier, s'appelle «Tableau comparatif des crédits budgétaires par nature de dépenses».

Mme Dupuis: Pourtant, on s'entend sur le même cahier, là, le cahier explicatif.

M. Dutil: Oui, sur le petit cahier, là. Oui. Ce serait la septième page, le tableau de la septième feuille. Et là vous l'avez par nature de dépenses.

Mme Dupuis: C'est ça.

M. Dutil: Et, dans les natures de dépenses, vous avez Personnel, dans le fonctionnement, vous avez

Autres dépenses, vous avez Capital, vous avez Transfert et vous avez Prêts et Avances. Alors, il y a deux grands secteurs. Le premier grand secteur, c'est Fonctionnement-Personnel et, le deuxième secteur, c'est Fonctionnement-Autres dépenses. Il faut prendre le Fonctionnement-Personnel pour voir les traitements, et c'est là que vous avez, côté budget 1992-1993, 11 834 700\$, et budget 1993-1994, 11 737 500\$, donc, à peu près 98 000 \$, pour être plus précis, 98 000 \$ de diminution sur un budget global de 11 000 000 \$; donc, à peu près 1 % de diminution, globalement.

Mme Dupuis: Ça va.

(11 h 20)

M. Dutil: Si vous voulez reprendre votre tableau, là, Fonctionnement-Personnel, par élément, il y en a un qui augmente, les autres diminuent; et c'est cette somme-là qu'il faut que vous fassiez. Pourquoi ça augmente à un endroit et ça diminue à d'autres? Parce qu'il y a eu des déplacements de personnel dans l'organigramme interne, à des fins de rationalisation. Alors, vous m'avez donné l'élément 3 qui augmente. Je vous signale que l'élément 1 diminue; il passe de 4 104 000 \$ à 3 916 000 \$. Je vous signale que l'élément 2 diminue; il passe de 1 183 000 \$ à 1 168 000 \$. Je vous signale que l'élément 4 diminue; il passe de 3 612 000 \$ à 3 432 000 \$. Ce sont tous des éléments de rémunération qui diminuent alors qu'un augmente, parce qu'on a eu une restructuration. Et ce qu'il est important de faire, c'est la somme de ces chiffres-là et de voir s'il y a eu une diminution ou non.

Le Président (M. Camden): Vous avez deux minutes encore, Mme la députée de Verchères.

Mme Dupuis: Merci, M. le Président. On sait que les ministères et organismes, pour 1993-1994, prévoient une croissance globale d'en moyenne 6,8 % de leurs dépenses relatives à l'usage des technologies de l'information, tandis que le ministère des Approvisionnement et Services, lui, comme nous l'avons indiqué précédemment, prévoit une augmentation spécifique de ses dépenses de 14 %, par rapport à l'an dernier, de 22 %, comme je l'ai mentionné tantôt, si on compare avec l'année 1991-1992. Pourquoi le ministre augmentent-il ses dépenses de façon aussi considérable dans ce secteur précis de l'usage de technologies de l'information?

M. Dutil: Il faut bien comprendre, M. le Président, que nos gains de productivité globaux, en termes... Je ne parle pas des besoins immobiliers, je parle des 2 311 000 \$. Quand on parvient à réduire un budget qui est de 23 000 000 \$, ou à peu près, de quelque 2 000 000 \$, il y a des gains de productivité considérables. On a toujours le même travail à faire. Il faut réaliser les mêmes objectifs que nous faisons auparavant, et l'informatique est un appui considérable pour la faire.

Je vous donne un petit exemple, qui n'est pas directement relié à ça puisque c'est dans les fonds, mais

je vous donne un exemple qui va bien illustrer cette chose-là. Il y a des achats qui se font par les autres ministères au ministère des Approvisionnements et Services. Dans le passé, ça se faisait sous forme de réquisition, sous forme de papier. De plus en plus, les commandes pourront se passer d'ordinateur à ordinateur, c'est-à-dire que les ministères concernés pourront utiliser l'informatique qu'ils ont et venir faire leurs réquisitions directement dans notre système informatique, et directement à l'entrepôt pour fins de livraison. Ce qui élimine beaucoup de papier, oui. Ce qui élimine également de la manipulation et, donc, du personnel. Mais ça a un certain coût, ça. Ça a un coût sur le plan de l'informatique, sur le plan du développement de l'informatique, et c'est une partie de l'explication.

Mme Dupuis: Puisque, effectivement, en augmentant les coûts de l'informatique au niveau des équipements informatisés, en bout de ligne, c'est économique, ça amène une meilleure gestion. Est-ce que chaque ministère est bien informatisé, et est-ce que ce serait important, par exemple, de connaître pour chaque ministère comment il peut rentabiliser son ministère en ayant un bon appareillage informatique?

M. Dutil: Absolument. D'ailleurs, rappelez-vous que, dans le rapport Bernard, le rapport Bernard nous disait qu'il fallait davantage s'informatiser pour certains aspects de notre organisation. On peut dire que le ministère des Approvisionnements et Services était sous-informatisé, ce qui n'était pas un accroc considérable. On se rappelle que le ministère des Approvisionnements et Services est relativement nouveau et qu'il a ramassé plusieurs sections d'autres ministères en 1986, à peu près. Une fois que ce regroupement a été fait, il a fallu regrouper sur le plan physique. Maintenant, on en arrive à informatiser davantage nos mécanismes de façon à être plus productifs. Alors, effectivement, nous, on peut considérer qu'on était sous-informatisés par rapport à d'autres ministères.

Mme Dupuis: Et, maintenant, est-ce qu'il est plus informatisé ou si les équipements informatiques que le ministère des Approvisionnements et Services a acquis servent aux autres ministères aussi, ou s'ils servent uniquement aux Approvisionnements et Services?

M. Dutil: Ils servent à nos besoins à nous. Ce que l'on soulève ici, ce ne sont pas les besoins informatiques des autres ministères.

Mme Dupuis: O.K.

M. Dutil: Ce sont nos besoins informatiques à nous.

Mme Dupuis: Donc, il y avait eu un retard d'accumulé au niveau de l'informatique...

M. Dutil: Absolument. Oui.

Mme Dupuis: ...aux Approvisionnements et Services.

M. Dutil: Oui.

Le Président (M. Camden): Mme la députée de Verchères, je vous rappelle que le temps qui vous était imparti est terminé. Alors, je reconnais maintenant le député de Verdun.

Efforts de diminution du personnel

M. Gauthrin: Je vous remercie, M. le Président. Je veux d'abord saluer le ministre et rappeler que je vais essayer de concentrer l'ensemble de mes questions et de mes remarques sur le personnel. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un effort, à l'heure actuelle, à la fois de la part des législateurs et de la part du Conseil du trésor pour réduire le personnel dans les ministères.

Je sais aussi que vous êtes une zélate de cette réduction et que, si on regarde à l'heure actuelle les réductions, les montants, si je compare entre 1991, 1992 et 1993, la part du personnel, vous êtes passé... par élément, et je reviendrai après dans le détail; je suis au programme 1, aux éléments sur le personnel. Ça va? Vous voyez où je suis? Alors, si je vois, à l'heure actuelle, vous avez, depuis 1991-1992, fait des diminutions importantes de la masse salariale consacrée au personnel. Donc, vous avez déjà fait, j'imagine, des réductions importantes de personnel dans votre ministère, d'après les réponses que vous avez faites à la députée de Verchères. Vous avez d'ailleurs signalé que vous venez de faire une réorganisation de votre ministère, ou vous avez, disons, rendu votre ministère plus efficace ou efficace.

Je remarque cependant qu'entre 1992-1993 et 1993-1994, au niveau des effectifs autorisés par ministère, actuellement, les crédits ne prévoient plus de nouvelles compressions. C'est bien ce que je vois? Compression après le dépôt des crédits et... Ah si! Pardon! vous réussissez encore à en comprimer sept. C'est bien ce que je vois. Alors, la question que je vais vous poser, c'est: Vous savez que, dans ce qui est décidé et par le Conseil du trésor et par une loi qui va être votée — je pense, moi qui ai failli être affilié à cette commission article par article — à partir de l'année de référence, c'est le premier... ou le temps de référence, c'est le premier avril 1993. On devrait réduire, à partir du premier avril 1993, 20 % au niveau des cadres et 12 % dans l'ensemble des employés, sur un horizon de deux ou trois ans, suivant les différentes catégories de personnel.

Alors, ma question est la suivante — après ces remarques préliminaires courtes — est-ce que, compte tenu de ce que vous avez déjà fait dans votre ministère, vous pouvez encore réduire le personnel du ministère et satisfaire les membres du Conseil du trésor et la loi 198 en termes de réduction des cadres et en termes de réduction de personnel à partir de la base de référence qui est avril 1993, qui est actuellement dans la loi? Est-ce que

vous comprenez ma question?

Le Président (M. Camden): M. le ministre.

M. Dutil: Alors, les efforts sont faits non seulement au niveau de l'ensemble des employés mais également au niveau des cadres, parce que je pense que l'effort demandé est, en pourcentage, plus considérable au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs — 20 % — plutôt que de l'ensemble des employés. On parle de 10 % sur une période de cinq ans. Alors, je pense bien que le député de Verdun est bien au courant, puisqu'il suit ça avec beaucoup de précaution, que les rumeurs de coupures au niveau de l'encadrement ne datent pas du premier avril 1993. Nous avons donc commencé, avant le premier avril 1993, à regarder notre structure. La restructuration faite avait pour objectif de diminuer, entre autres, le taux d'encadrement. Et, depuis quelques mois, c'est six cadres supérieurs que nous avons ou enlevés ou déplacés en diminuant soit le nombre de niveaux hiérarchiques, soit en ne remplaçant pas une personne.

Je vous donne précisément ce qui s'est passé. Je vous ai donné l'exemple du sous-ministre, tout à l'heure, qui était directeur des achats. Il n'a pas été remplacé. Donc, c'est par une réorganisation interne, en augmentant le fardeau des trois autres sous-ministres adjoints, que nous avons diminué, donc, d'un cadre supérieur sur quatre — donc, 25 % à ce niveau-là, si on parle des plus hauts niveaux.

(11 h 30)

Il y a également deux autres cadres supérieurs qui sont soit partis à la retraite ou ont quitté pour un autre ministère, qui n'ont pas été remplacés, ce qui nous porte donc, au niveau des cadres supérieurs, à trois. Il y a des cadres intermédiaires, trois cadres intermédiaires qui ne seront plus cadres intermédiaires. On comprend bien que, quand on réduit la hiérarchie, les personnes, on les recycle ailleurs. Ils deviennent des employés. Je pense bien que, quand on parle de la diminution effective ou du changement de structure, il faut bien se comprendre. Le changement de structure vient diminuer l'encadrement supérieur. Par contre, on reste humain. Les gens sont recyclés ailleurs, et c'est par d'autres départs, par l'attrition qu'on finit par avoir une diminution véritable des employés. Donc, on parle, pour l'instant, de six cadres supérieurs et intermédiaires, sur un total... Le total précis de cadres était de 75. Il faut se rappeler qu'on a beaucoup de fonds spéciaux, évidemment. Ce n'est pas pour seulement encadrer les 246 employés, et donc on parle de six diminutions qui ont été effectives et de trois autres qui seront complétées. Alors, si vous faites le ratio de l'effort qui est fait dès cette année, il est déjà très important et il atteint plus que la moitié de l'objectif que nous nous étions fixé pour cinq ans.

Pour ce qui est des employés du ministère des Approvisionnements et Services — je parle des employés globaux, maintenant — on a deux particularités. Première particularité, celle du ministère des Approvisionnements et Services où les gens ne sont pas dans des

fonds spéciaux, où on fait un effort de diminution. Je tiens à le préciser parce que, quand on regarde la diminution des effectifs du ministère des Approvisionnements et Services, elle semble tout simplement effarante. Il faut évidemment soustraire de cette diminution-là ceux qui ont été déplacés vers des fonds spéciaux. Alors, il y a eu le Fonds du courrier et de la messagerie et le Fonds des approvisionnements et services qui ont généré un déplacement de 202 personnes sur les 246 personnes dont on parlait; et il y a également eu un transfert de cinq personnes au Fonds des fournitures et de l'ameublement, donc, ce qui porte à 207 sur 246 la diminution. Il reste quand même qu'il y a une diminution de 39 effectifs véritable.

J'ai énuméré dans mes remarques préliminaires de quoi il s'agissait. Je le répète brièvement. Il y en a 16 dont c'est dû à la révision de la complémentarité des mandats entre la Société immobilière et le MAS. C'était, encore là, une question qui avait été soulevée dans le rapport Bernard et où on nous suggérait d'essayer d'éliminer tous les dédoublements qu'il pouvait y avoir. On a fait cet effort-là, et cet effort-là nous a rapporté une diminution d'effectif de 16 personnes, ce qui est important, je pense; 13 autres personnes au niveau de l'inscription au fichier des fournisseurs — c'étaient des personnes occasionnelles, donc elles n'avaient pas de sécurité d'emploi — et c'était, entre autres, dû au fait que nous avions modifié notre façon de procéder à ce niveau-là, et nous avons réussi à sauver 13 effectifs. Nous avons abandonné la deuxième levée de courrier par jour en estimant que le besoin n'était pas là. On pensait qu'une levée de courrier, ce serait suffisant. Il y a six effectifs qui ont été diminués là, et également l'abolition du Service de l'analyse financière, quatre effectifs; donc, 39 effectifs de diminution véritable.

La question des fonds spéciaux est différente, et la dynamique des fonds spéciaux, ça, c'est une discussion qui est toujours ouverte, parce qu'on ne partage pas toujours le même point de vue, de part et d'autre, là-dessus, mais, les fonds spéciaux, on leur demande une augmentation de productivité, c'est-à-dire qu'à output égal, à livraison égale, que ce soit dans le courrier et messagerie, que ce soit dans la reprographie, on veut pouvoir le faire avec moins de gens. Mais il arrive qu'il y ait des augmentations de volume. Ça arrive. Et, à ce moment-là, ça nous oblige à avoir un personnel qui est **peut-être** plus nombreux, en autant qu'il ne soit pas d'un nombre beaucoup plus considérable par rapport à l'augmentation de volume. D'où vient cette augmentation de volume là? Parce que, si les autres ministères sont coupés, si les autres ministères se voient réduire leur budget à certains niveaux, comment peuvent-ils nous donner davantage de business, si je puis m'exprimer en un terme bien compréhensible pour tout le monde? Bien, on pense, nous, que c'est fait, puisqu'ils n'ont pas davantage de budget et qu'ils en ont moins, au détriment de contrats qu'ils donnaient à l'extérieur, parce qu'ils estiment qu'on est capable de leur fournir un produit, dans certains cas, d'excellente qualité, avec une livraison qui leur convient, à un prix tout à fait compétitif.

M. Gauthrin: Si je comprends bien, les efforts de réduction ont déjà eu lieu, ont déjà commencé à l'intérieur de votre ministère, ce qui fait que ce qui va pouvoir justifier — et c'est pour les fins des enregistrements — ce qui va pouvoir justifier que, comme la loi... Je pense, par exemple, à la loi 198, qui va être à l'étude maintenant en troisième lecture, qui **fixe** la date du 1er avril 1993 comme base de référence. Comme vous avez déjà entrepris des réductions, vous ne reviendrez peut-être pas, ou vous ne satisferez **peut-être** pas, à ce moment-là, à la base de référence du 1er avril 1993, la diminution d'effectif. C'est bien ce que je comprends. Et, par avance, vous justifiez ce...

M. Dutil: C'est ça. J'espère qu'on ne sera pas qualifiés de délinquants du fait que nous avons commencé à travailler plus tôt, devant l'imminence de l'adoption par l'Assemblée nationale...

M. Gauthrin: C'est ce que je voulais faire établir dans le débat. Je vais revenir, à l'heure actuelle, sur un deuxième élément, la **SIQ**. Alors, je repose exactement la même question: Est-ce que, sur la réduction d'effectif à la SIQ, en termes de cadres et en termes de personnel... Je n'ai pas l'impression qu'il y en a eu qui a été faite dans les années... Est-ce qu'il y en a eu? **Peut-être**, ou pas? Y en a-t-il eu? Alors, c'est ça, j'ai posé ma question. Et qu'est-ce qu'on peut voir comme possibilité de réduction dans les années qui vont venir?

M. Dutil: Oui. Effectivement, le taux d'encadrement à la Société immobilière était d'à peu près 11 % ou 12 %, ce qui était estimé élevé. Et il y a eu une diminution de 19 équivalents temps complet, de 19 cadres intermédiaires, dans les gérances en particulier. Je demanderais peut-être à M. Prémont de vous préciser exactement le travail qui a été fait là-dessus.

M. Prémont (Pierre): C'est ça. C'est que, en fait, il y avait un palier dans les opérations immobilières, le palier de chef de division, qui était l'intermédiaire entre le gérant et les techniciens immobiliers qui oeuvrent dans les opérations immobilières, et ce palier-là a été aboli, pour la question des opérations, dans les gérances qui travaillent vraiment à contrat. Et puis c'est certain que, quand on regarde ces engagements-là qui ont été pris, ça a diminué le niveau d'encadrement. Mais, dans les chiffres qu'on vous a transmis, ça n'apparaît pas encore dans les diminutions d'effectif, parce que ces gens-là sont encore chez nous, soit en formation, en réaffectation pour leur trouver d'autres fonctions dans l'ensemble de la fonction publique ou pour les aider à se trouver, même, dans certains cas, des emplois complètement à l'extérieur de la fonction publique. Mais il y a une partie de ce taux d'encadrement qui a été diminuée qui a déjà eu certains effets. Mais on va voir plus les effets dans l'année à venir sur les chiffres d'effectif. Quand on parle de l'an passé, dans les chiffres qu'on vous a transmis, on était à 1080, cette année à 1060. Bien, cette erre d'aller là qui est prise devrait

progresser, puis particulièrement au niveau du taux d'encadrement.

M. Gauthrin: Alors, sur l'horizon de deux ans ou trois ans, la réduction de 20 % de l'encadrement et de 12 % des effectifs, c'est quelque chose que vous pouvez atteindre.

M. Prémont: Qui est déjà enclenché chez nous.

M. Gauthrin: Qui est déjà enclenché et atteignable.

M. Prémont: C'est ça.

M. Dutil: La décision, elle est prise au niveau des 19 cadres sur 120 cadres qu'il y avait.

M. Prémont: C'est ça.

M. Dutil: Vous faites le ratio, vous voyez qu'on est tout près des 20 %, et ça va se concrétiser par une diminution d'effectif. Mais, au niveau de la structure, la décision, elle est déjà prise.

M. Gauthrin: Bon. Alors, écoutez, c'est encourageant, et je vois que les objectifs étaient réalisables puisque vous êtes en mesure de commencer à nous démontrer qu'ils sont réalisables. Et je comprends, évidemment, que, comme vous avez déjà commencé avant les autres, il ne faudra pas que dans le futur vous soyez pénalisés parce que vous avez été des bons citoyens avant l'heure. C'est ce qu'on pense, d'ailleurs. Alors, je vous remercie, M. le ministre.

Le Président (M. Camden): Je vous remercie, M. le député de Verdun. Mme la députée de Verchères.

Mme Dupuis: Merci, M. le Président. Concernant aussi les fonds spéciaux et l'engagement du personnel, que ce soit du personnel qui était à la SIQ ou au ministère des Approvisionnementnements et Services, combien ont été transférés aux fonds spéciaux par rapport à l'an passé?

M. Dutil: Oui. Il n'y a pas de personnel de la Société immobilière du Québec comme tel qui a été transféré dans les fonds spéciaux. On peut considérer, d'ailleurs, que la Société immobilière, dans un certain sens, est un fonds spécial, c'est-à-dire que c'est une société d'État qui s'autofinance, sauf qu'elle n'est pas sous la direction du ministère. Mais, pour répondre à votre question précisément, il y a eu — je parle de l'année dernière, là; je ne parle pas des fonds spéciaux créés auparavant, je parle de l'année dernière — 126 personnes transférées au Fonds du courrier et de la messagerie; 76 transférées à la Direction des acquisitions de biens, dans le Fonds des approvisionnementnements et services, et 5 au service des fournitures et de l'ameublement, dans le Fonds, toujours, des approvisionnementnements

et services, le Fonds des approvisionnementnements et services ayant 4 secteurs, 4 grands secteurs. Alors, vous additionnez 126, 76 et 5, et vous avez 207 effectifs transférés dans les fonds. Ça exclut, évidemment, les effectifs transférés au Fonds du Service aérien, qui a été créé, lui, avant que nous ne le prenions dans le ministère des Approvisionnementnements et Services. Le fonds existait depuis quelques mois lorsque le Service aérien est passé du ministère des Transports au ministère des Approvisionnementnements et Services. Donc, il n'est pas compté. Il y a 200 effectifs, ou environ, qui sont là, qui étaient déjà dans un fonds spécial quand nous l'avons pris. (11 h 40)

Mme Dupuis: Mais comment on peut justifier, justement, 207 personnes de plus? Parce que, qu'il soit administré par les Transports ou par Approvisionnementnements et Services, le transport aérien, comment on peut justifier 207 personnes de plus qui passent aux fonds spéciaux?

M. Dutil: C'est-à-dire, ce n'est pas...

Mme Dupuis: Ces fonds-là existaient avant, tout de même.

M. Dutil: Non, non, non, non, non. Ceux-là n'existaient pas. C'est ça qu'il faut comprendre. Il existait des fonds spéciaux, mais qui ne regroupaient pas ces activités-là. Le Fonds du courrier et de la messagerie est un fonds nouveau. Il n'existait pas. Il y avait un service de courrier et messagerie au gouvernement, qui était opéré par le ministère des Approvisionnementnements et Services, mais on ne chargeait pas aux clients. On leur donnait les services de courrier et messagerie. On ne leur chargeait rien. Alors, ça explique pourquoi on avait toujours des problèmes de surdemande. On nous en demandait beaucoup, de courrier et messagerie. Maintenant, on a transformé ça, cette année, en fonds spécial, et les ministères doivent nous payer les services qu'on leur accorde; non seulement le prix du timbre mais le prix du service accordé.

Mme Dupuis: Donc, si on veut être logique, les autres ministères auraient dû couper leur personnel d'autant, ce qu'on n'est pas en mesure de vérifier.

M. Dutil: Non. C'était nous qui l'assurions, ce service-là, sauf qu'on l'assurait de façon dite gratuite, par des employés du ministère. Maintenant, ces mêmes personnes sont des employés du Fonds du courrier.

Mme Dupuis: Donc, ce transfert-là a commandé 207 personnes de plus, finalement.

M. Dutil: Non, pas du tout, pas une seule. Les gens sont passés du ministère des Approvisionnementnements et Services au fonds spécial, faisant le même travail mais dans une dynamique différente.

Mme Dupuis: C'est ça. Donc — je reviens avec

ma question de tantôt — les ministères auraient, normalement, diminué leur personnel d'autant. Non?

M. Dutil: Pas du tout. C'est nous qui leur donnions le service dans le passé. Ce qu'ils ont fait...

Mme Dupuis: Vous donniez le service avec le personnel que vous aviez aux Approvisionnement et Services.

M. Dutil: Oui, avec le personnel...

Mme Dupuis: On se comprend bien?

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Ces gens-là vont au Fonds maintenant?

M. Dutil: Ils travaillent au même endroit, à vrai dire. Ça n'a pas changé leur affectation physique, ça n'a pas changé leur rémunération. Ce que ça a changé, c'est la dynamique. La principale modification qu'ont générée les fonds spéciaux, c'est d'amener maintenant les ministères à payer leurs services au lieu de ne pas les payer et d'exiger un service, à notre point de vue, qui était plus considérable du fait qu'il n'y avait pas de prix.

Mme Dupuis: Donc, si je comprends bien, il ne devrait pas y avoir de personnes de plus, d'abord.

M. Dutil: Il n'y en a pas, non plus. On est passé d'environ 500 personnes à 248. Le ministère, lui, a diminué son personnel, et vous le voyez, de 501 à 248.

Mme Dupuis: C'est ces nouvelles affectations, finalement, qui peuvent justifier l'augmentation des traitements et avantages sociaux au niveau de — si on regarde les fonds spéciaux, la ventilation des opérations — de 19 590 000 \$ à 26 454 000 \$, une augmentation de 26,9 %?

M. Dutil: Là, vous êtes à quel fonds spécial, s'il vous plaît?

Mme Dupuis: Page 213. C'est tous les fonds spéciaux. Les renseignements particuliers, la deuxième partie, Ventilation des opérations. On voit: Dépenses, traitements et avantages sociaux. Et c'est là qu'on voit une augmentation de 19 590 000 \$ à 26 454 000 \$. En vous donnant les chiffres, c'est plus facile de repérer, peut-être.

M. Dutil: Répétez-moi les chiffres parce que, effectivement, il y a eu des transferts de budget de traitements du ministère des Approvisionnement et Services vers les fonds. Ça, c'est indéniable. C'est exactement ce qui s'est passé. Et, normalement, ils devraient s'équivaloir s'il y a eu le même nombre de personnes qui ont été transférées, ou il y a eu diminu-

tion si l'activité du fonds a diminué en cours d'année — si on prend les chiffres réels; je ne parle pas nécessairement des budgets — mais, en pratique, je ne crois pas qu'il y ait aucun fonds qui ait diminué, autrement que courrier et messagerie, qui aurait eu une baisse d'à peu près 10 % d'activité.

Une voix: Exact. Une baisse d'activité, non, ils n'en ont pas eu.

M. Dutil: Les autres n'ont pas eu de baisse d'activité.

Mme Dupuis: Donc, c'est ça, là. Comment expliquer qu'on passe de 19 590 000 \$ à 26 454 000 \$? Est-ce que vous avez repéré les chiffres à la page 213?

M. Dutil: Oui, ça va, j'ai ces chiffres-là. Oui.

Mme Dupuis: Et, dans la même foulée, la ligne d'en dessous, Coût des biens et services fournis et autres dépenses de fonctionnement, là, on a une augmentation de 28 %; ça veut dire qu'on passe de 52 673 000 \$ à 73 000 000 \$ et quelques poussières.

M. Dutil: Alors, c'est, effectivement, le transfert des fonds — le Service aérien en fait partie — la création de deux nouveaux fonds. C'est de là que viennent ces montants-là, et ils ont été diminués du ministère des Approvisionnement et Services. Si on prend les traitements en 1991-1992 du ministère des Approvisionnement et Services, ils étaient beaucoup plus considérables.

Mme Dupuis: Ça revient à mon commentaire de tantôt. Donc, si le fonds a augmenté, c'est parce que c'est l'effet de vases communicants, finalement.

M. Dutil: Exactement, oui.

Mme Dupuis: Ça aurait dû baisser au niveau des Approvisionnement et Services.

M. Dutil: Ça a baissé au niveau des Approvisionnement et Services. Il y a eu une diminution au niveau des Approvisionnement et Services.

Mme Dupuis: Est-ce qu'il y a eu une diminution équivalente? Est-ce que vous pouvez me donner un petit instant, quitte à ce que j'y revienne tantôt, quand on aura retrouvé les chiffres, là?

M. Dutil: Ça va.

Mme Dupuis: Parce que je n'ai pas vu de baisse équivalente au niveau du personnel, pour les mêmes dépenses, si vous voulez, Traitements et avantages sociaux et Coût des biens et services au ministère des Approvisionnement et Services versus les fonds spéciaux..

M. Dutil: On pourra revenir tout à l'heure, mais je vous signale que dans le petit cahier, malheureusement non paginé — on réglera ça pour l'année prochaine — c'est passé, au budget de 1991-1992, de 18 754 000 \$, au budget de cette année, à 11 736 000\$, dans Fonctionnement-Personnel. C'est le même tableau que tout à l'heure.

Mme Dupuis: Oui, mais, là, je reprends la même méthode, si vous voulez, que lorsque j'ai contesté les chiffres du début. Le budget de 1991-1992 était de 18 754 000 \$, mais, si je regarde le budget réel, je veux dire ce qu'on a dépensé, c'était 11 834 000 \$...

M. Dutil: C'est-à-dire que...

Mme Dupuis: ...pour 1992-1993, et le budget de 1993-1994 est de 11 700 000 \$...

M. Dutil: Oui, mais on ne parle pas de la même année, là, on parle de 1991-1992 et de 1992-1993. Il y a trois années. Ce n'est pas le réel, là. Regardez les titres en haut, ce n'est pas «dépenses réelles projetées», c'est «budget 1992-1993», au centre, et à droite c'est «budget 1991-1992».

Mme Dupuis: Mais, moi, ce que j'aimerais comparer, c'est les budgets de 1992-1993 avec ceux de 1993-1994, parce que ça s'est fait cette année, ça.

M. Dutil: En partie.

Mme Dupuis: En partie. Donc, ça ne baisse pas, là. Ça baisse peut-être de 100 000 \$, à peine.

M. Dutil: Oui. Les fonds ont été créés, les deux fonds dont on parle, le 1er avril 1992, donc au début de l'année financière de l'année passée.

Mme Dupuis: C'est ça. Donc, c'est sur le budget de 1992-1993.

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Et on voit un chiffre de 11 834 000 \$ pour 1992-1993, et ça ne baisse pratiquement pas pour 1993-1994, 100 000 \$, à peu près.

M. Dutil: Non. Les transferts ont été faits en cours d'année.

Mme Dupuis: Tandis que, quand on regarde dans les fonds spéciaux, là, ça augmente de 26 %.

(Consultation)

M. Dutil: Ce que je vous suggère... Parce qu'il y a une conciliation à faire, et je vois que les années ne semblent pas correspondre; c'est ce que vous me soulevez. Vous dites: S'il y avait 18 754 000 \$...

Mme Dupuis: Ça, c'est 1991-1992, ça.

M. Dutil: Oui, en 1991-1992.

Mme Dupuis: Oubliez 1991-1992.

M. Dutil: D'accord, ça baisse en 1992-1993. Ça baisse considérablement. Puisque ça baissait en 1992-1993, pourquoi ça augmente en 1993-1994 dans les fonds spéciaux? C'est ça, votre question?

Mme Dupuis: Bien, en fait, il n'y a pas de baisse. Si je compare les deux années, si je compare les fonds spéciaux... Bon. Prenons le fonctionnement du personnel pour Approvisionnement et Services, le budget de 1992-1993, 11 834 000\$. On s'entend? Le budget de 1993-1994, 11 736 000\$. Donc, on a 100 000 \$ de différence pour les mêmes années. Si je vais dans les fonds spéciaux, pour les mêmes années, 1992-1993, j'ai 19 590 000 \$ et, pour 1993-1994, les mêmes années que Approvisionnement et Services, j'ai 26 000 000 \$; j'ai une augmentation de 26 %. J'aurais dû, bon, à quelques chiffres près, retrouver les mêmes baisses dans Approvisionnement et Services. (11 h 50)

M. Dutil: O.K. Je vous propose de vous concilier ces deux chiffres-là sur une feuille et de donner à la commission les explications, parce que je pense que, techniquement, on va perdre beaucoup de temps là-dessus, là, sur les transferts. Il y a eu des transferts en cours d'année. Il y a eu des choses qui se sont passées en cours d'année: le Service aérien, etc., et on va vous donner exactement le...

Mme Dupuis: Bon. Parce que, si je vois, à la même page, la deuxième ligne, Fonctionnement-Autres dépenses, là, il y a une différence. Voyez-vous, pour Approvisionnement et Services, le budget de 1992-1993 est de 55 500 000 \$, à peu près, et pour 1993-1994 il est de 36 500 000 \$ et quelques poussières, là. Donc, j'ai tout de suite, là, une marge importante, ce que je ne retrouve pas au niveau du fonctionnement du personnel.

M. Dutil: C'est-à-dire que je dois vous rappeler que les dépenses probables — et vous me l'avez souligné tout à l'heure — les dépenses probables de cette année ne sont pas aussi élevées que ça.

Mme Dupuis: Est-ce qu'on pourrait me fournir des explications? Et la même chose pour les coûts des biens et services.

M. Dutil: Excusez-moi. Non, c'est moi qui suis dans l'erreur, vous avez raison, là. Ce sont les frais d'affranchissement qui sont la différence, ici. Il y a 18 777 000\$ là-dessus.

Mme Dupuis: Les frais de... Les...

M. Dutil: Les frais d'affranchissement. Aupara-

vant, nous donnions les frais d'affranchissement.

Une voix: Le ministère avait des crédits pour payer.

M. Dutil: Oui, on avait des crédits en conséquence.

Une voix: Maintenant, on facture les ministères.

Mme Dupuis: C'est ce qui fait... Avant, vous le donniez; là, vous le faites payer?

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Et, ça, ça change les chiffres où, là, si on veut se comprendre, là? C'est-à-dire, à Fonctionnement-Autres dépenses, là?

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: C'est ce qui fait une baisse aussi... Bon.

M. Dutil: Regardez, là. Regardez, là...

Mme Dupuis: Ça veut dire que si...

M. Dutil: Auparavant, étant donné qu'on donnait les timbres, ils nous étaient donnés dans notre budget. Il fallait les payer, nous autres, les timbres. Donc, ils faisaient...

Mme Dupuis: Oui, ça, ça va.

M. Dutil: ...partie de notre budget. Ils ne font plus partie de notre budget.

Mme Dupuis: D'accord, mais ça ne me donne pas, quand même, l'explication pour le personnel et l'augmentation pour les fonds spéciaux, l'augmentation de 28 % au niveau des coûts de biens et services — parce que, eux, ils n'ont pas à payer de timbres, là, hein; on n'a pas ce problème-là — et au niveau des traitements et avantages sociaux du personnel.

M. Dutil: Oui. Qu'est...

Mme Dupuis: Tu sais, si on perd le...

M. Dutil: Qu'est-ce que ça aurait dû changer? Une diminution du personnel, à votre point de vue, là?

Mme Dupuis: C'est que l'augmentation aurait dû être moins importante si ce n'était qu'un transfert de personnel. On parlait de vases communicants. Les augmentations que je retrouve aux fonds spéciaux, j'aurais dû les trouver en baisse, en diminution aux Approvi-

sionnements et Services, à moins qu'il n'y ait d'autre personnel qui ait été pris d'autres ministères, et on m'a dit que non, tantôt.

M. Dutil: Alors, je maintiens ma proposition de vous concilier ça sur une feuille bien particulière au niveau du transfert des rémunérations, ce qui s'est exactement passé, en termes de rémunération, au cours des trois dernières années, et la contrepartie dans chacun des fonds spéciaux, pour qu'on se comprenne.

Mme Dupuis: Oui...

M. Dutil: Je pense que, pour que vous ayez...

Mme Dupuis: ...et pour les deux éléments, hein. On se comprend bien?

M. Dutil: Oui, pour l'élément Fonctionnement...

Mme Dupuis: Pour Traitements et avantages sociaux et pour, aussi, Coût des biens et services fournis et autres dépenses de fonctionnement, là.

M. Dutil: Oui, d'accord.

Le Président (M. Camden): Si je comprends bien, M. le ministre, vous allez transmettre ce document au secrétariat de la commission?

M. Dutil: Absolument.

Le Président (M. Camden): On vous remercie. Alors, Mme la députée...

M. Dutil: Alors, l'objectif — on se comprend bien — c'est de concilier les chiffres au moment du transfert, quant aux traitements et quant aux dépenses de fonctionnement. C'est beau.

Le Président (M. Camden): Mme la députée.

Transfert de crédits à certains programmes

Mme Dupuis: Merci, M. le Président. J'ai une question qui concerne la Société immobilière du Québec, là. Je ne suis pas l'ordre, parce que je vois le temps qui s'écoule à une vitesse qui dépasse l'entendement un peu, là. La réduction des crédits alloués à la SIQ par rapport à ceux de 1992-1993 est moins dramatique qu'elle ne le paraît, là aussi, car elle est reliée un peu au contexte particulier sévissant l'an dernier, qui prévoyait, bien sûr, une augmentation de 18 000 000 \$ des provisions servant à couvrir certaines dépenses récurrentes reliées aux différents projets. Et si on va, là, à la page 105 des renseignements particuliers, ça indique qu'en 1992-1993 il y a eu des dépenses de 30 700 000 \$ qui ont été comptabilisées à l'un ou l'autre des ministères ou organismes visés par ces transferts de crédits. Il y a...

M. Dutil: À la page 105.

Mme Dupuis: ...à la page 105 des renseignements particuliers.

M. Dutil: Votre chiffre, 30 000 000 \$, où est-il?

Mme Dupuis: Dans le bas de la page. Tout de suite en dessous, écrit **fin**, en dessous du tableau: «Ce programme contient deux provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes. En 1992-1993, des dépenses de 30 700 000 \$ ont été comptabilisées à l'un ou l'autre des ministères ou organismes visés par ces transferts de crédits.» Ce que j'aimerais savoir, M. le Président, c'est: **Est-ce** qu'on pourrait avoir une ventilation de ça, à savoir, ces 30 700 000 \$, où ils sont allés, dans quels organismes? Est-ce qu'ils sont allés à la **SIQ**, est-ce qu'ils sont allés dans des ministères? Où sont-ils passés, et quel contrôle on a pu avoir dessus? C'est tout de même un montant important, là.

M. Dutil: D'accord. Me permettez-vous, M. le Président, de donner la parole à M. Gagnon, Michel Gagnon, qui est maintenant directeur des achats, qui était responsable de la question des immobilisations au niveau du ministère des Approvisionnement et Services?

M. Gagnon (Michel): O.K. Ce qu'il faudrait comprendre, c'est le fonctionnement du programme 2. C'est de l'argent qui est mis à la disposition du ministère des Approvisionnement et Services pour payer les changements, les augmentations de loyer, soit de loyer de base ou de loyer d'aménagement que les ministères auront à payer dans l'année qui s'en vient, dans l'année courante. Autrement dit, un ministère qui déménage peut voir son loyer augmenter, soit parce qu'il a plus de pieds carrés, ou que le loyer coûte plus cher, ou qu'il y a eu des frais d'aménagement, construction de bureaux, et tout ça, qu'il devra payer. Au lieu de donner l'argent au ministère au début de l'année parce qu'il y a un projet qui s'en vient, étant donné qu'on ne sait pas quand le projet va être terminé et combien il va exactement coûter, l'argent est au ministère des Approvisionnement et Services qui en fait le transfert au ministère une fois que la **SIQ** a réellement livré les locaux et que, là, on sait exactement combien ça va coûter de plus par mois au ministère. Et aussitôt qu'on a ces chiffres-là... Et si le projet était livré au mois de septembre, bon, de septembre à aller jusqu'au 31 mars prochain, le ministère aura besoin de tant d'argent, et là on fait le transfert immédiatement de cet argent-là. Donc, dans le courant de l'année, on fait trois ou quatre transferts vers les ministères.

Ce qui se passait voilà plusieurs années, c'est que l'argent était donné au début de l'année au ministère et, si le projet était livré trois mois tard, le ministère avait des sommes additionnelles dans son budget, et c'était difficile de recouvrer ces montants-là. Maintenant, l'argent n'est transféré que lorsque le ministère en

a réellement besoin, et on ne lui transfère que le montant qu'il a. Donc, quand on regarde les C.T. de transfert, ça peut inclure 30 ministères dans une année et, l'année suivante, ça va être d'autres ministères. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ça n'a rien à voir avec le coût de construction du projet. C'est toujours le coût de loyer, soit le loyer de base, soit le loyer d'aménagement que le ministère aura à payer pour l'année qui s'en vient.

Mme Dupuis: Mais pour 1992-1993... Là, je ne parle pas de crédits, là, mais les chiffres donnent des dépenses qui ont été faites, de 30 700 000 \$. Est-ce que vous pouvez nous fournir ça ventilé? C'est allé à quels ministères, et pourquoi?

M. Gagnon: C'est disponible.

Une voix: Oui.

Mme Dupuis: C'est parce que ça serait intéressant de savoir quels ministères, lorsqu'il y a des surplus, comme ça, à quels ministères ça va, et pourquoi, à quel effet? Est-ce qu'ils ont déménagé...

M. Gagnon: Ce n'est pas des surplus, là. Il faut comprendre.

M. Dutil: En fait, là, il n'y a pas de...

Mme Dupuis: Ce n'est pas des surplus, là, mais ces 30 000 000 \$ d'Approvisionnement et Services qui vont dans d'autres ministères, qui sont injectés, si vous voulez, dans d'autres ministères, là, est-ce qu'on pourrait savoir...

M. Dutil: Absolument.

Mme Dupuis: ...quels ministères, et pourquoi?

M. Dutil: Oui. On ne peut pas vous le donner immédiatement, mais on peut faire la ventilation de ce qui s'est passé l'année dernière. Oui, d'accord.

Mme Dupuis: C'est ça. Les dépenses ventilées de ces 30 700 000 \$.

M. Dutil: Oui. Alors, ça, il n'y a pas de problème à le fournir, en rappelant que l'objectif était de ne pas donner aux ministères plus que leurs besoins étant donné qu'il n'y avait qu'une portion d'année qui était couverte par le budget. Alors que, si on le donnait en début d'année pour toute l'année, bien, comme le disait M. Gagnon, le problème, c'était de les transformer en non-crédits ou en crédits périmés. On souhaitait parfois les dépenser à d'autres fins que celles-là.

Mme Dupuis: Maintenant, est-ce que vous pouvez nous donner les chiffres ou les crédits de 1993-1994 qui vont avoir sensiblement la même fonction, au cas où il y

aurait des déménagements ou...

M. Dutil: Oui. On n'a pas encore la décision du Conseil du trésor là-dessus.

Une voix: La programmation...

Mme Dupuis: Il reste l'approbation du Conseil du trésor.

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Mais vous avez le montant que vous voulez faire approuver.
(12 heures)

M. Dutil: Bien, c'est-à-dire que nous, au ministère des Approvisionnement et Services, on doit travailler avec les ministères en fonction de leurs besoins. Nous, ce qu'on veut, c'est obtenir suffisamment d'argent pour ce qui va être autorisé et va être fait. On ne donne pas plus que ce que les ministères vont recevoir dans l'année, sinon... Donc, il y a une analyse fine qui est faite en fonction des échéanciers pour ne pas, nous, donner plus que ce dont les ministères ont besoin.

Mme Dupuis: Donc, ce montant-là qu'on met en réserve pour répondre aux demandes des ministères, ce n'est pas déposé là au début, là. Oui?

M. Dutil: Si c'est le montant que l'on prévoit dépenser qui vous importe, c'est 27 400 000 \$, mais on n'a pas la liste des projets, si c'est votre deuxième question.

Mme Dupuis: O.K. Vous gardez en réserve, pour 1993-1994, 27 000 000 \$...

M. Dutil: C'est ça.

Mme Dupuis: ...pour répondre à ces demandes-là, si vous voulez.

M. Dutil: Exactement; 27 400 000 \$ que vous retrouvez aux crédits, programme 2.

Mme Dupuis: Dans l'ensemble, si on veut bien comprendre la dynamique, les crédits qui sont périmés, est-ce qu'ils vont là automatiquement ou si ça n'a rien à voir...

M. Dutil: Les crédits périmés...

Mme Dupuis: ...lorsqu'il y a des crédits périmés?

M. Dutil: ...s'en vont... Quand le ministre des Finances dépose, à tous les trois mois... À la fin de l'année, il y a une partie qui est venue en crédits périmés, et c'est des dépenses qui ne sont tout simplement pas faites, qui viennent en soustraction des dépenses totales.

Mme Dupuis: Et, donc, ce n'est pas comme les crédits périmés; ils ne vont pas dans cette banque, si vous voulez, pour répondre aux autres ministères. C'est un autre calcul, complètement. Les crédits périmés s'en vont dans le fonds consolidé.

M. Dutil: Exactement.

Nouvelle réglementation d'octroi de contrats

Mme Dupuis: Merci, M. le Président. Je passerais à un autre dossier, qui est complètement différent, les réglementations générales en matière d'octroi de contrats, ces règlements qui sont prévus pour être effectifs ou apparaître au printemps. Ça a été publié, M. le Président, le 21 octobre dernier et, effectivement, il y a des effets positifs dont, entre autres, un très important concernant les 2400 fournisseurs qui ne feront plus partie du fichier central. Effectivement aussi, ils auront, ces 2400 fournisseurs, si vous voulez, une meilleure chance — je pense que c'est incontestable — d'obtenir des contrats, car, dès que les montants dépassent 25 000 \$, ils doivent aller en... Ils n'y étaient pas tenus, avant; c'était 100 000 \$; maintenant, à 25 000 \$, ils sont obligés d'aller en appel d'offres, ce qui, je pense, peut avantager plus de fournisseurs, et tous les autres ministères et organismes autres que le ministère des Approvisionnements et Services devront procéder par appel d'offres public. Ça aussi, je trouve ça intéressant, quoique dans les faits ce n'est pas toujours comme ça que ça se fait. Souvent, on invoque l'urgence et on ne va pas toujours en appel d'offres. Cependant, je dois admettre qu'il y a un côté positif.

Cependant, il y a un petit côté que je trouve un petit peu pervers, si vous voulez, le côté négatif, si vous voulez, de cette réforme au niveau de la réglementation. C'est que ça décentralise et ça envoie, si vous voulez, ou ça permet aux régions d'ouvrir des fichiers — il n'y aura pas de fichiers à ce moment-là, mais — d'attribuer des contrats en région sans passer par le fichier central. On se comprend bien? C'est ça? C'est certain que des petits fournisseurs auront beaucoup plus avantage à aller chercher des contrats, et que tout devra se faire par appel d'offres. Cependant, comment contrôler les contrats qui vont s'accorder en région, alors que c'est déjà très difficile... Et je disais au ministre que le ministre peut contrôler son ministère jusqu'à un certain point, mais il n'a pas de contrôle sur les dépenses et les attributions de contrats des autres ministères à l'intérieur du gouvernement. Comment exercer un contrôle adéquat sur tous ces contrats qui vont s'attribuer? Et ça totalise 35 %, je pense, de la somme totale des contrats. Vous n'avez pas un petit peu de crainte que ça ne favorise le patronage régional de façon quasiment institutionnalisée en l'espace de quelques années?

Et on décentralise, oui. On dit que ça va aider le développement régional, oui. Mais, d'autre part, on perd tout le contrôle et on est en train de favoriser — ce n'est **peut-être** pas là l'intention du ministre, et c'est pourquoi je le lui signale — de façon systématique le

patronage, puisqu'on n'a plus aucun contrôle sur 35 % des contrats qui devaient, de toute la masse des contrats... Parce que, là, il y a seulement 500 à 600 fabricants, par exemple, de 70 spécialités, qui vont se regrouper au fichier central, et ça, ça totalise à peu près 65 % des achats gouvernementaux. Donc, les autres 35 %, qui sont tout de même... Je n'ai pas comptabilisé la masse totale que ça pouvait faire en termes de dollars, mais c'est sûrement un montant assez important. Est-ce que le ministre peut tenter d'apaiser cette inquiétude de l'Opposition, que nous avons par cette réforme, les côtés négatifs de cette réforme?

M. Dutil: Oui. Alors, un premier point, ce n'était pas une publication, c'était une prépublication. La publication n'est pas encore faite. Elle sera faite bientôt. Nous avons recueilli des commentaires. Nous avons apporté certaines modifications avant publication, et ce sera fait après l'adoption du projet de loi que nous avons déposé récemment. Le premier point.

Le deuxième point. Cette réglementation-là s'est faite en consultation avec les ministères et des représentants des fournisseurs, parce qu'on avait également une foule de problèmes avec les fournisseurs justifiés. Quand je parle de représentants de fournisseurs, je ne parle pas de fournisseurs en particulier, je parle véritablement de gens qui sont délégués par l'ensemble des fournisseurs, d'associations, donc, pour nous faire part des problèmes qu'ils voyaient dans l'équité de l'attribution des contrats. Et je pense que, si quelqu'un avait eu à se plaindre de cette méthodologie-là que nous envisageons d'adopter, ça aurait été les premiers à le faire, bien sûr, les fournisseurs et leurs représentants voulant qu'il y ait la plus grande équité possible dans la distribution des contrats.

Quant au fait qu'il y a 2400 personnes de moins dans le fichier, je tiens à rappeler que c'est un fichier de biens. Ce n'est pas le fichier des services, et surtout pas le fichier des services sans prix. On sait que les controverses viennent habituellement du fichier que l'on appelle Rosalie. Ce n'est pas lui. Ce n'est pas celui qui est en cause ici. Rosalie s'occupe de transmettre des noms aux ministères quant à des services professionnels où, malheureusement, on n'a pas de prix pour faire la comparaison entre l'un et l'autre et on ne peut pas aller, donc, en soumissions.

Pour revenir à cette question-là, nous avons haussé le seuil, effectivement, de 10 000 \$ à 25 000 \$. La raison en est une relativement simple: l'Accord intergouvernemental prévoit que, sous les 25 000 \$, nous ne sommes pas tenus de procéder de la même façon qu'au-dessus de 25 000 \$. Au-dessus de 25 000 \$, nous sommes tenus d'accepter comme soumissionnaires les fournisseurs de l'ensemble canadien, des autres provinces. Donc, les fournisseurs peuvent s'inscrire même s'ils viennent d'une autre province. Ils peuvent donner leur prix et essayer d'obtenir les contrats dans ce cas-là. Ça, c'est une autre question. On pourrait y revenir s'il y a des points d'interrogation là-dessus.

Pour parler, maintenant, de la question que soule-

vait Mme la députée de Verchères concernant la discrétion au niveau des contrats régionaux qui passent de 10 000 \$ à 25 000 \$, je tiens à rappeler que la règle prévoit qu'entre 1000 \$ et 25 000 \$ on doit inviter 3 fournisseurs. On ne peut pas donner le contrat à un fournisseur. On doit inviter 3 fournisseurs, et on demande des prix à ces 3 fournisseurs-là qui se qualifient — parce que, si on les invite, c'est parce qu'on admet qu'ils ont la compétence pour faire le travail — et le contrat est donné au plus bas soumissionnaire. Alors, si on a des travaux ménagers, par exemple, à faire dans un endroit, et que c'est plus de 1000 \$, évidemment, 3 fournisseurs sont invités. Trois fournisseurs peuvent soumettre leur offre et l'un d'eux est retenu en fonction des critères, puisque ce n'est pas un service sans prix, en fonction de critères objectifs.

(12 h 10)

Donc, pour les biens, c'est la même procédure, la même façon de faire. Il y aura 3 fournisseurs, et ils devront soumettre des prix. Donc, il y a une mesure, là, objective, qui existe. Si la question demeure: Oui, mais ce n'est que 3 fournisseurs sur, ~~peut-être~~, beaucoup plus de fournisseurs que ça qui seront exclus parce qu'ils ne sont pas invités, je comprends que cette problématique-là puisse exister mais, en général, ce sont de très petits contrats qui ne justifient pas d'aller en soumissions publiques, à cause des coûts mêmes de la soumission publique et de l'analyse qu'il faudra en faire. Les fournisseurs eux-mêmes, dans les comités conjoints, comprennent très bien qu'on ne peut pas aller en soumissions publiques pour des contrats d'aussi petite envergure. Ils se refuseraient, eux, à préparer des soumissions publiques à grands coûts et à se retrouver 15, 20 ou 25 soumissionnaires pour un petit contrat, avec 4 % des chances de l'obtenir à chaque fois, donc avec un coût exorbitant de préparation de soumissions pour eux par rapport aux bénéfices s'ils obtiennent le contrat qu'ils auraient.

(Consultation)

Mme Dupuis: Donc, ça veut dire qu'entre 10 000 \$ et 25 000 \$ c'est sur invitation.

M. Dutil: Entre 1000 \$ et 25 000 \$.

Mme Dupuis: Entre 1000 \$ et 25 000 \$, c'est sur invitation.

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Après, passé, pour les 25 000 \$ et plus, est-ce que ça doit se faire sur appel d'offres?

M. Dutil: Pour la majorité, oui, sur appel d'offres public ou sur invitation au fichier de ceux qui sont inscrits à ce moment-là. Je vous précise ça parce que, habituellement, au fichier des biens, on a l'ensemble des fournisseurs. Quand on achète des biens manufacturés, on sait qu'il n'y a pas 252 fournisseurs potentiels. Ils

sont tous inscrits au fichier. Ils sont invités à le faire, puis ils ne sont pas refusés. Donc, la liste est sortie et l'offre leur est envoyée pour qu'ils puissent tous soumissionner.

Mme Dupuis: Mais, là, ils ne seront plus inscrits au fichier central, ceux-là.

M. Dutil: Les...

Mme Dupuis: Pour les 25 000 \$ et plus, là.

M. Dutil: Et plus? Oui...

Mme Dupuis: Et plus.

M. Dutil: ...on garde un fichier.

Mme Dupuis: Pour les 25 000 \$ et moins, pardon.

M. Dutil: Non, pour les...

Mme Dupuis: Entre les 10 000 \$ et les 25 000 \$, où vont s'inscrire ces gens-là? Dans la région?

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Parce qu'on décentralise. On se comprend bien?

M. Dutil: Oui.

Mme Dupuis: Bon. Quel contrôle on a là-dessus? Comment ils vont s'inscrire? Ça veut dire que si quelqu'un veut fournir au gouvernement, ici, ou aux ministères directement, il peut fournir dans les régions aussi. On a 14 ou 16 régions au Québec. Est-ce qu'il devra s'inscrire dans les 16 régions? Est-ce qu'il devra suivre les journaux des 16 régions? Comment, de façon concrète, de façon pratique, ça va se faire, puisqu'on n'est pas tenu, à aller jusqu'à 25 000 \$, d'aller en appel d'offres? C'est là ma crainte, moi. C'est qu'il s'installe une espèce de petit patronage régional mais, en bout de ligne, c'est 35 % des contrats gouvernementaux sur lesquels on n'a plus aucun contrôle, M. le Président.

M. Dutil: Parlons en dollars, là. Il ne faut pas parler en nombre de contrats. Ce sont de petits contrats, ce ne sont pas les gros contrats. Ça représente 45 000 000 \$ sur 300 000 000 \$, c'est-à-dire à peu près 15 %. Donc, est-ce que le besoin de transparence, que j'admets le plus possible, en général, n'aurait pas pour effet de diminuer l'efficacité et d'augmenter nos coûts? Je vous donne un exemple qu'on vient de me citer. Quand, à Saint-Hyacinthe, on veut acheter du foin pour le MAPAQ, pour le ministère de l'Agriculture, qui en a besoin là-bas, auparavant, il était obligé de venir dans notre système demander des noms puis d'aller en appel auprès de tous ces gens-là alors que, maintenant, il peut

le faire directement en région, donc avec un coût administratif moindre. Et il peut n'inviter que trois soumissionnaires, mais il peut en inviter davantage également. Moi, je suis convaincu que tous ceux qui désirent vendre du foin au MAPAQ à Saint-Hyacinthe et qui désirent se faire inviter s'organisent pour être invités en disant qu'ils sont disponibles pour vendre du foin puis qu'ils voudraient bien pouvoir le faire eux autres même. Alors, c'est ce genre de petit contrat là où c'est, à mon point de vue, sur le plan de l'efficacité, extrêmement difficile d'avoir un processus lourd.

Mme Dupuis: D'accord, oui, vous dites: Ça allège, ici, le fichier central, mais si on avait une réglementation très sévère et que ça ne se donne pas de gré à gré, que ce soit très clair, les politiques, et très simple aussi pour qu'on puisse s'assurer qu'on a un contrôle... Parce que, là, ma crainte, c'est qu'on ouvre la porte; et il n'y a rien qui nous dit que, l'année prochaine ou dans deux ans, ou éventuellement, on ne passera pas de 10 000 \$ à 25 000 \$, de 25 000 \$ à 50 000 \$...

M. Dutil: Le montant...

Mme Dupuis: ...sous le couvert de vouloir favoriser le développement régional.

M. Dutil: ...de 25 000 \$, je tiens à le répéter, est un chiffre qui a été mis en fonction de l'Accord intergouvernemental. C'est au-dessus de ce seuil-là qu'on doit aller, de façon ouverte, à l'ensemble canadien. C'est pour ça qu'on a choisi les 25 000 \$.

Maintenant, il n'y a pas de possibilité, si on veut garder cette même harmonisation entre l'Accord intergouvernemental et le seuil, que ça monte à 50 000 \$, parce qu'il est prévu dans l'Accord intergouvernemental que ce chiffre est indexé au coût de la vie. Il ne peut pas augmenter plus vite que le coût de la vie. Donc, s'il y a 2,5 % d'inflation l'année prochaine, bien, il y aura 625 \$ de plus d'ajoutés aux 25 000 \$; ce sera 25 625 \$ et, nous, on ajustera notre seuil à 25 625 \$. Au fil des années, évidemment, le chiffre augmentera en valeur absolue mais pas en valeur de dollars constants; en dollars constants, ce sera toujours le même chiffre. Alors, cette crainte-là, je pense qu'elle est bien circonscrite. Il y a intérêt à harmoniser les deux systèmes pour des raisons administratives et de simplification. Et, quel que soit le gouvernement en place, je ne pense pas qu'on mette en doute le besoin d'harmonisation entre les processus d'achat à ce niveau-là.

Cette question du seuil étant réglée, je répète qu'il n'y a pas d'achats de gré à gré au-dessus de 1000 \$. Personne ne peut aller acheter au-dessus de 1000 \$ directement chez quelqu'un et négocier ça de gré à gré. Il doit le faire par invitation auprès de 3 fournisseurs et choisir celui qui est le meilleur, le plus bas soumissionnaire. La seule question qui reste en suspens, c'est: Est-ce que 3 fournisseurs, c'est un minimum suffisant dans la région? Est-ce qu'on peut profiter de ça pour exclure des gens qui auraient aimé être inclus dans l'invitation?

En tout cas, moi, je peux vous dire que, s'il y a des gens qui veulent être invités et qui ne le sont pas, j'ai l'impression que les plaintes vont venir vite. Il n'y a pas intérêt, parce que les fournisseurs sont toujours aux aguets quel que soit le contrat et essaient d'obtenir leur chance de concourir à des contrats. S'ils ont manifesté leur intention d'être invités à un contrat et qu'ils sont capables de le faire et qu'on ne les invite pas, j'ai bien l'impression que ça va revenir vite. Mme la députée de Verchères, M. le Président, et qu'on va voir, au niveau du ministère, pourquoi il n'y a pas eu d'invitation auprès de ces fournisseurs-là.

Mme Dupuis: Je me sentirais un petit peu plus en sécurité s'il y avait un meilleur contrôle sur les contrats qui se donnent de gré à gré, si c'était simplement exceptionnel, quand il y a vraiment urgence, parce que, lorsque les contrats se donnent de gré à gré, on invoque toujours l'urgence. Est-ce qu'il y a réelle urgence? Souvent, c'est un prétexte pour donner de gré à gré. Et, ça, si c'était très, très clair et que ce soit pratiquement impossible que ça devienne des exceptions — une réelle urgence, là — je pense qu'on pourrait s'assurer d'un meilleur contrôle, à ce moment-là. C'est simplement un commentaire pour terminer cette discussion.

L'Accord intergouvernemental sur les marchés publics

Et dans les quelques minutes qu'il nous reste, les 10 minutes qu'il nous reste — à moins qu'on ne continue; on s'en reparlera tantôt — je passerais tout de suite à l'Accord **intergouvernemental** puisque, justement, la limite de 25 000 \$, ça ressort et ça vient des ententes **intergouvernementales**. Cet Accord qui a été conclu entre les ministres du Commerce intérieur des différentes provinces et du fédéral le 1er avril 1992 vise à libéraliser les marchés gouvernementaux des biens de 25 000 \$ et plus, comme on l'a dit tantôt. Pour le moment, cet Accord n'affecte pas le secteur des services, des contrats et des constructions, ni celui des technologies de l'information — ça veut dire l'informatique — du moins jusqu'au 1er janvier 1996 pour ce qui est de l'informatique. C'est ça?

M. Dutil: C'est ça.

Mme Dupuis: Une exception générale existe aussi jusqu'au 1er avril 1994 et touche les appels d'offres aux fins de développement économique, si mes renseignements sont bons. Les termes «secteur public» sont précis dans un sens, je trouve, restrictif et excluent spécifiquement le secteur parapublic, le réseau de santé, les affaires sociales, l'éducation, le péripublic aussi, les sociétés d'État, dont, évidemment, Hydro-Québec, qui, pour le moment, est définitivement exclue de l'application de cette entente.
(12 h 20)

Cependant, le 18 mars dernier, le gouvernement s'entendait sur un processus de négociation global qui

devrait débiter le 1er juin 1993 — sous peu, donc — et en venait à la conclusion d'une entente générale au plus tard au mois de juin 1994. Ces négociations globales viseraient à éliminer les obstacles à la libre circulation des biens et des personnes mais aussi des services et des capitaux. Dans ces prochaines négociations, M. le Président, cependant, on visera à étendre l'application de l'entente de façon à exclure les marchés des secteurs public et parapublic. Ça veut dire que, si l'entente se signe, les secteurs public et parapublic devront être intégrés à cette entente. De même, on s'engage à créer et à mettre en oeuvre un mécanisme efficace de règlement des différends. Ça va? Aux dernières nouvelles, plus d'un an après la mise en vigueur de l'Accord, on ne connaît toujours pas, du moins officiellement, les principaux impacts de cet accord pour les entreprises québécoises. On ne sait pas si ça inclura les secteurs public, parapublic, et tout, et quel impact, négatif ou positif, ça aura sur nos entreprises québécoises, et peut-être même sur nos PME qui sont particulièrement en difficulté. Y a-t-il plus d'entreprises ontariennes qui ont décroché des contrats, ou vice versa? C'est toutes des questions, je pense, qu'on est en droit de se poser, et personne ne semble avoir de réponses pour le moment. C'est un peu inquiétant, surtout quand on sait que ça touche un marché de 375 000 000 \$, nos biens et services, ici. Donc, la première question que je poserais au ministre: Le ministre est-il optimiste quant aux bénéfices que les entreprises québécoises pourraient en retirer? On avait déjà effleuré le sujet au niveau des crédits, là. Est-ce qu'il est optimiste qu'il y aura un impact positif pour nos entreprises québécoises?

M. Dutil: M. le Président, moi, je suis un homme optimiste, là. Je dois vous dire que, en général, quand des accords se passent, j'espère le mieux et j'espère que les choses se passeront de la meilleure façon. Évidemment, il ne s'agit pas d'être naïf non plus; je ne dis pas qu'il n'y a pas de difficultés d'application. Nous avons mentionné que notre système à nous, qui est beaucoup plus centralisé, nous apparaît beaucoup plus transparent aussi pour que les autres puissent **vérifier** si, nous, nous appliquons les termes de l'Accord ou non. Nous nous interrogeons à savoir si les autres gouvernements dont le système est moins centralisé... Par exemple, en Ontario, on achète ministère par ministère, et on achète à partir d'un fichier de fournisseurs où peuvent s'inscrire les fournisseurs québécois; nous nous interrogeons si ces fournisseurs québécois peuvent véritablement vendre d'une façon équitable au gouvernement de l'Ontario.

Alors, quant à l'application comme telle de cet Accord, de l'Accord qui est signé actuellement, je conviens qu'il est prématuré de tirer des conclusions. On regarde. Selon notre information actuelle, il y aurait très peu de contrats qui seraient allés à des fournisseurs ontariens; on parle de 3 contrats, on parle de 100 000 \$ depuis le début de l'application de l'Accord il y a un an. Donc, c'est extrêmement marginal, c'est extrêmement peu. On n'est pas en mesure, toutefois, de pouvoir **vérifier** si des fournisseurs québécois, eux, ont obtenu

des contrats du gouvernement ontarien. En principe, règle générale, si tout le monde a appliqué les règles du jeu d'une façon correcte, il y a des avantages, pour les gouvernements qui achètent sur un marché plus global, d'obtenir de meilleurs prix et une qualité de services et de biens qui est meilleure; le service s'entend sur la livraison, évidemment, et non pas sur la question des services qui ne sont pas encore négociés. Oui, il y a probablement intérêt pour les gouvernements eux-mêmes à avoir un plus grand nombre de fournisseurs et à ne pas être limités, parfois, à un seul ou 2 fournisseurs. Quand tu limites le nombre de fournisseurs dans ta province... Évidemment, le Québec est assez grand, mais les petites provinces ont sans doute davantage intérêt à élargir leurs possibilités d'obtenir des fournisseurs. Ça, c'est au niveau du gouvernement.

Au niveau des fournisseurs eux-mêmes, on sait que l'élargissement des marchés a pour effet d'entraîner, habituellement, une spécialisation accrue dans chacune de ces usines-là, donc des gains de productivité. Quand vous produisez davantage du même bien, au lieu de produire une multitude de biens différents, vous êtes en mesure, la plupart du temps, de produire ce bien très spécifique à un meilleur coût, et donc de le vendre éventuellement, le cas échéant, par l'effet de la concurrence, à un meilleur prix aux gouvernements et de faire des affaires plus spécialisées, d'être sur le marché international, donc, en pouvant obtenir des contrats gouvernementaux, donc augmenter votre chiffre d'affaires dans une section bien spécifique, améliorer votre entreprise.

Pour ce qui est de la négociation des autres secteurs, qu'elle s'entreprenne maintenant, je pense que c'est sain. Que l'on n'ait pas encore toutes les conclusions, tous les impacts de ce qui se passe au niveau de l'Accord actuel, c'est un fait. Il faudra donc être prudent. La négociation va se poursuivre. On parle comme objectif du 1er juin 1994. Moi, je pense que, en pratique, si on ne peut pas mesurer les impacts de l'Accord actuel, ce devrait avoir pour effet de retarder la date d'échéance. Que l'on se donne un objectif du 1er juin 1994, je trouve ça sain. On se donne une échéance, on essaie de travailler en fonction de cette échéance-là, mais, en pratique, il faudra, pour que cette échéance-là soit atteinte sûrement, que l'impact sur l'Accord actuel soit connu, que l'on puisse s'assurer que tous les fournisseurs sont traités équitablement d'une province à l'autre. Nous sommes prêts à traiter équitablement les fournisseurs des autres provinces; il faut que les fournisseurs du Québec soient traités équitablement dans les autres provinces également.

Alors, c'est cet impact-là qui reste à mesurer. Il y aura des discussions pour les autres aspects qu'on a soulevés tout à l'heure. Je pense que Mme la députée de Verchères a dit que la négociation prévoyait l'exclusion du **parapublic**. On prévoit d'inclure, éventuellement, le **parapublic**. Le but, c'est d'augmenter la perspective de l'Accord, non seulement au niveau des services, non seulement au niveau de la construction mais également au niveau du secteur parapublic, ce qui aurait pour effet, si on en arrive à ça, de faire passer un accord qui est

relativement mineur quand on regarde l'ensemble des biens et des services qui peuvent être achetés. Ça représente 3 %. On parle de 300 000 000 \$, là, sur quelque chose qui peut aller à tout près de 10 000 000 000 \$ ou 12 000 000 000 \$. Donc, c'est un accord relativement petit. On expérimente donc de façon sécuritaire, à un niveau acceptable, à mon point de vue.

Pour ce qui est de l'optimisme d'ici à deux ans, ça dépendra de la bonne foi et de la bonne volonté de chacun des gouvernements. Je pense qu'il y a du travail à faire encore pour s'assurer que tout se déroule équitablement partout.

Mme Dupuis: M. le Président, M. le ministre est sûrement au courant de ce qu'on a vu hier aux nouvelles à Radio-Canada, avec l'attitude du **Nouveau-Brunswick** face au Québec; sa décision officielle, c'est de déclencher une guerre commerciale à l'égard du Québec. Qu'est-ce qu'en pense le ministre? Et est-ce que le ministre peut nous assurer qu'on ne sera pas pénalisé et que ça ne déclenchera pas une guerre? Si le Nouveau-Brunswick commence avec le Québec, qu'est-ce qui peut se passer aussi si l'Ontario fait la même chose? Imaginez qu'est-ce qui peut se passer économiquement pour le Québec.

M. Dutil: Quant on parle de guerre, il faut bien savoir qu'avant l'Accord **intergouvernemental** les gouvernements des provinces achetaient dans leur province, point, à la ligne. C'était comme ça que ça se passait. On se rappelle que, nous, on avait une politique de préférence d'achat qui donnait un avantage de 10 % aux entreprises québécoises, même en haut de 25 000 \$, et qui avait pour effet, dans un marché compétitif, à toutes **fins** pratiques, d'exclure les fournisseurs des autres provinces. Et, si ma mémoire est fidèle, pour ce qui est du problème qui est soulevé par le Nouveau-Brunswick, la problématique est issue du domaine de la construction, initialement. Ils ont décidé, comme représailles, de mettre en cause l'Accord **intergouvernemental** intervenu actuellement sur les biens. Mais ça vient du problème de la construction. On sait que les travailleurs québécois ont le droit d'aller travailler dans le domaine de la construction au Nouveau-Brunswick ou ailleurs au Canada, mais vous savez très bien que les travailleurs du reste du Canada n'ont pas le droit de venir travailler au Québec dans le domaine de la construction. On a des travailleurs au Québec qui n'ont même pas le droit de travailler dans le domaine de la construction parce qu'ils n'ont pas leur carte, parce qu'ils n'ont pas ce qui est prévu par la loi.

Alors, que le Nouveau-Brunswick réagisse de cette façon-là en voulant inclure également l'Accord parce qu'ils sont insatisfaits de la non-réciprocité au niveau de la construction, c'est certainement un problème. Et je pense que si on était dans leur situation on regarderait sans doute les choses d'un autre oeil. Je crois qu'on accepterait difficilement que les travailleurs d'autres provinces puissent venir travailler chez nous dans la construction alors que les nôtres ne pourraient

pas aller ailleurs. Et c'est ce qui est soulevé par eux, puis je ne pense pas que ce soit un faux problème. C'est un problème réel.
(12 h 30)

Mme Dupuis: C'est parce qu'ils ont affirmé dans le reportage qu'au niveau des approvisionnements et services on ne leur donnait pas la pleine réciprocité. Est-ce que vous êtes en mesure d'infirmer ou de confirmer?

M. Dutil: Nous, à notre...

Mme Dupuis: Parce que ça va toucher les approvisionnements et services, hein?

M. Dutil: À notre point de vue, ils ont la pleine réciprocité quant aux approvisionnements et services gouvernementaux au niveau des achats gouvernementaux et non pas parapublics. Alors, évidemment, le parapublic est beaucoup plus important que les achats gouvernementaux.

Mme Dupuis: Je ne...

Le Président (M. Camden): Mme la députée de Verchères, s'il vous plaît, seulement un instant. Considérant qu'il est actuellement 12 h 30 et que le mandat de la commission est à l'effet d'aller jusqu'à 12 h 30, ça nécessiterait, évidemment, pour poursuivre nos travaux et assumer le mandat qui nous a été confié, d'étendre nos travaux jusqu'à 13 h 15. Et, par le fait même, c'est donc à 13 h 10 que nous procéderions à l'adoption des crédits proprement dits.

M. Dutil: M. le Président...

Le Président (M. Camden): Juste un instant, M. le ministre a soulevé...

M. Dutil: Je ne voudrais pas influencer indûment la commission, mais je veux juste mentionner que nous serions prêts à poursuivre jusqu'à 13 h 15 plutôt que de revenir cet après-midi. Étant donné le budget que nous avons et les importantes compressions que nous avons, je voudrais que ces personnes-là, derrière moi, aillent travailler cet après-midi pour continuer à diminuer les coûts de la Société immobilière et du ministère des Approvisionnement et Services.

M. Gauthrin: C'est-à-dire qu'on terminerait, à ce moment-là...

Le Président (M. Camden): On terminerait à 13 h 15 ou...

Mme Dupuis: M. le Président, j'appuie la proposition du ministre pour une question d'efficacité aussi. On pourrait permettre aux gens du ministère d'aller travailler cet après-midi si on...

Une voix: Nous aussi.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Camden): M. le député de Verdun.

M. Gauthrin: On s'entend bien, à ce moment-là, que ce serait à 13 h 15 et on ne reviendrait pas cet après-midi. C'est ça?

Le Président (M. Camden): Exactement.

M. Gauthrin: Oui. Alors, d'une manière très exceptionnelle, je donnerai mon consentement, quoique je suis en général très rigide sur le repas. Pour fonctionner d'une manière efficace, il faut manger à heure fixe; c'est le début de la santé. Pour un cas exceptionnel, je donnerai mon consentement, M. le Président.

Mme Dupuis: Est-ce qu'on doit...

M. Dutil: M. le Président, est-ce que que je pourrais demander une suspension de deux minutes? Et je suis prêt à accorder les deux minutes supplémentaires à la fin, si nécessaire.

Le Président (M. Camden): Est-ce qu'il y a un consentement?

Mme Dupuis: Oui, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Oui? Alors, M. le ministre, une suspension de... Je vois qu'il y a une réserve de la part d'un collègue, mais enfin, suspension de deux minutes.

(Suspension de la séance à 12 h 33)

(Reprise à 12 h 36)

Le Président (M. Camden): La commission reprend ses travaux. Je pense que Mme la députée de Verchères a d'autres questions à formuler au ministre.

Mme Dupuis: Oui. Pour continuer dans la même veine puisqu'on parle de l'accord interprovincial, on sait qu'en principe la conclusion de cet accord pourrait sonner le glas des politiques d'achat chez nous dans les différentes provinces. Et on sait qu'en juin 1992 le Mouvement Desjardins avait amorcé tout un programme de sensibilisation sous le thème **Qualité-Québec**, dont il est très fier, d'ailleurs; on le voit sur les pintes de lait, on le voit un petit peu partout. Tout ça pour sensibiliser la population à dire: Achetez des produits québécois. Est-ce qu'il y a un danger, là, avec l'Accord? Il n'y aurait pas danger réel qu'avec cet Accord c'en soit fini des politiques d'achat chez nous?

M. Dutil: Écoutez, je ne veux pas lancer un débat ici, M. le Président, mais, pour moi, acheter chez nous, c'est acheter au Canada aussi. Je ne pense pas qu'on puisse dire honnêtement qu'on ne protège pas notre marché en faisant un accord intergouvernemental pour l'achat canadien. Nous sommes une économie intégrée. Nos travailleurs de la construction peuvent aller travailler en Ontario facilement, dans le domaine de la construction en Alberta; on le sait, on l'a vu durant le boum, et vice versa. Il y a donc des échanges intercanadiens qui sont très importants et qui ont été enrichissants, à mon avis, pour le passé. Aller travailler aux États-Unis, pour un travailleur, c'est, à toutes fins pratiques, impossible. Donc, nous sommes beaucoup plus intégrés sur le plan canadien. Et, quand on parle d'acheter chez nous, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il est inconvenant d'acheter canadien plutôt que d'acheter des pays extérieurs pour le développement de l'économie de l'ensemble canadien.

Le Président (M. Camden): D'ailleurs, M. le ministre, vous qui êtes un Beauceron, vous savez fort bien que Desjardins est actionnaire dans une confiserie en Beauce et que, d'ailleurs, ils souhaitent la vendre aux Américains pour pouvoir, évidemment, investir aux États-Unis chez Drake. Ça doit être un nouveau modèle de Qualité-Québec, «made in USA».

Mme Dupuis: Merci.

Le Président (M. Camden): Excusez, madame. J'ai fait une petite digression, là, mais je vous rappellerai simplement que Desjardins, ses camions Secur de transport, c'est généralement des Mercedes. Ce n'est pas fait ici, ni au Canada, ni aux États-Unis, mais c'est des camions allemands. D'ailleurs, probablement qu'ils les aimaient tellement que le président a eu pendant un moment une Mercedes fabriquée en Allemagne. Il a changé ça pour une Cadillac faite aux États-Unis. J'aurais cru qu'il aurait pu opter pour une Hyundai et faire un «stretch» avec, mais ça n'a pas été le cas.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Camden): C'était une petite digression du président.

Mme Dupuis: M. le Président, je pense que, bon, ça peut être un faux-fuyant de dire: Oui, mais, acheter au Canada, c'est acheter au Québec aussi. Où ça s'arrête? Où on tire la ligne? Je vais vous donner la situation inverse. Par exemple, dans un comté ou dans une région, même dans deux villes séparées par une rivière seulement, dans le même comté, une a sa politique d'achat dans sa ville et, l'autre, la politique d'achat dans sa ville. Ça, c'est à la limite de dire, même, que ça peut aller jusqu'à l'achat dans sa rue ou dans son quartier. Je pense que quelque part entre ça et le fait de dire que, parce qu'il y a une entente Mexique, États-Unis et Canada, acheter aux États-Unis et acheter au Mexique,

c'est acheter au Québec, là, je pense qu'il faut tirer la ligne quelque part. Sur ce point-là, je pense qu'on ne partage pas du tout le même point de vue. Pour moi, acheter à Terre-Neuve ou acheter en Colombie-Britannique ou acheter au Nouveau-Brunswick, ce n'est pas acheter au Québec. Je regrette.

Et, jusqu'à présentement, à l'heure où on se parle, le ministre des Approvisionnements et Services est ministre des Approvisionnements et Services du gouvernement du Québec. C'est de là toutes les batailles — on ne le redira pas — et de là notre option, M. le Président. Mais où on tire la ligne, et qu'est-ce qu'on fait avec ça? Il n'y a pas de danger que toute cette promotion, cette sensibilisation d'acheter nos produits québécois fabriqués par nos fabricants québécois, que ce soit en matière d'agriculture ou quel que soit le domaine, ce soit la fin de ce beau programme qui a été mis sur pied par les caisses Desjardins?

(12 h 40)

Et, d'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'en parler au ministre qu'on devrait établir des politiques, vraiment, d'achat chez nous, tout en respectant nos ententes. Mais il y aurait lieu d'améliorer. J'ai déjà eu l'occasion de parler au ministre du cas des ambulances, par exemple, qui sont des ambulances américaines. Il y aurait lieu de resserrer les critères et d'avoir un meilleur contrôle, là aussi, sur nos politiques d'achat chez nous, et comment... Même, ce n'est pas respecté ici. Je vous donne l'exemple des ambulances: on sait très bien que les ambulances du Québec sont payées par le gouvernement, que la personne peut aller acheter son ambulance aux États-Unis et revenir avec, et on lui donne le chèque, alors que ça serait si facile de dire: On te donne ton ambulance, mais tu vas l'acheter chez un fabricant québécois qui remplit les normes canadiennes, qui rencontre les critères des ambulances canadiennes. J'aimerais que le ministre nous fasse part de ses... Mais, sérieusement, là, sans penser qu'acheter en Colombie-Britannique ou, tu sais, en Alberta, là, c'est acheter chez nous.

M. Dutil: Non, non. Alors, M. le Président, d'abord, je ne sais pas à quelle ville réfère Mme la députée de Verchères concernant l'obligation qu'ils se font par règlement municipal d'acheter dans leur ville, mais c'est illégal. Ils n'ont pas le droit. Et n'importe quel fournisseur peut contester, au-dessus d'un certain seuil qui, je pense, est de 25 000 \$, un critère comme ça. Ils ont normalement le droit de soumissionner. Ça devrait être des soumissions publiques. Ça fait longtemps que c'est comme ça, là, ce n'est pas nouveau. Ça devrait être des soumissions publiques au-dessus d'un certain seuil. Si je me rappelle bien, il était de 25 000 \$ lorsque j'étais maire, mais il a pu être changé; je n'ai pas suivi la chose. Et la municipalité est tenue de donner le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Ça règle cette première question là.

Où on tire la ligne? La ligne, on l'a tirée à 25 000 \$, indexé, pour l'instant. En bas de 25 000 \$, ça peut être acheté chez nous, ça peut même être régional-

lisé et, en haut de 25 000 \$, ça doit être acheté auprès de celui qui offre le meilleur produit, **c'est-à-dire** le prix le plus bas pour un produit conforme, au Canada.

Je ne prétends pas qu'acheter à Terre-Neuve ou en Colombie-Britannique c'est acheter au Québec, et ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit qu'il était intéressant, quand on parle d'achat chez nous, d'envisager qu'il y ait un grand marché, en autant qu'il y ait réciprocité. Si nous étions les dindons de la farce, c'est-à-dire que, nous, nous acceptions d'acheter à l'extérieur et que les autres n'acceptent pas d'acheter chez nous, bien, là, ce ne serait pas la même question. Mais, globalement, il y a intérêt, si la partie se joue de bonne foi et d'une façon que les Anglais appellent **fair-play** — qui se traduit très mal en français, je ne sais pas pourquoi, mais qui se dit comme ça — à ce moment-là, il y a intérêt, globalement, pour l'ensemble de l'économie, à ce qu'il y ait des échanges commerciaux, même au niveau des achats gouvernementaux. Et ce n'est que ça que je dis.

Quant à la politique que l'on appelle la politique Desjardins, que vous souleviez tout à l'heure, ce n'est pas une politique, c'est une incitation à l'achat chez nous. On sensibilise les gens aux bienfaits, au niveau de la création d'emplois, d'acheter chez nous, mais on ne les oblige pas à le faire. Et les consommateurs ont la liberté de choisir de créer des emplois chez nous en acceptant, parfois, de payer un petit peu plus cher ou en acceptant d'acheter une qualité un petit peu supérieure — parce que, en général, nos produits sont parfois de qualité supérieure, bien qu'un peu plus chers — au lieu de ne regarder que le prix. Je pense que c'est une sensibilisation qui est intéressante, qui est importante, mais on n'en a pas fait une obligation.

Et quant à des exemples d'achat chez nous, il faut être extrêmement prudent de ce côté-là quand on sait qu'on a des compagnies qui vendent beaucoup à l'extérieur et dont on est très fier. Quand Bombardier fait des métros dans le monde entier, quand nos compagnies d'ingénieurs font de l'ingénierie dans le monde entier, quand on... Je soulignais tout à l'heure les petits gâteaux Vachon et les confiseries qui se vendent aux États-Unis et un peu partout à l'extérieur du Québec; on en est très fier, mais il faut bien comprendre que, la contrepartie de ça, c'est qu'on accepte d'acheter ailleurs, à l'occasion, quand on estime que le produit qui est fabriqué ailleurs... Et ça peut arriver; on n'a pas le monopole de la vérité et de la compétence. Qu'on puisse acheter ailleurs, nous aussi.

Mme Dupuis: Oui, je veux bien croire au fair-play du gouvernement fédéral, mais il reste que la démonstration est à faire, hein. Quand on sait qu'il y a à peu près 17 % des achats du fédéral qui se font au Québec... Des achats du fédéral, il y en a 17 % qui se font au Québec puis 56 % qui se font en Ontario; on s'en reparlera, du fair-play, hein. Alors, c'est ça, là. Moi, j'ai des doutes là-dessus et je pense que... Est-ce que le ministre n'a pas un petit peu des craintes devant cette réalité qu'on dénonce? On dit: Oui, mais espérez le fair-play. Est-ce qu'on l'a déjà eu? Est-ce qu'une fois

on a un exemple de fair-play avec le fédéral et le Québec? Il n'y en a pas. Alors, ça devient plus qu'inquiétant, là. Est-ce que, au niveau des négociations, on va être capable de s'assurer que le gouvernement fédéral commence par acheter de façon fair-play, de façon équitable — pour prendre un mot français — dans chacune de ses provinces? 56 % en Ontario et 17 % ici, c'est complètement disproportionné. Alors, c'est inquiétant, et on a raison de s'inquiéter un peu, là. Est-ce qu'avec cet accord on peut nous assurer qu'il y aura un changement de mentalité de la part du fédéral? Ce n'est pas évident. Alors, quelle assurance nous avons, là? Est-ce que le ministre fait entièrement confiance à ce système-là?

M. Dutil: Non, absolument pas. D'ailleurs, je l'ai dit tout à l'heure, M. le Président. Il nous reste une demi-heure, et là on s'est éloigné pas mal de nos crédits. Probablement qu'on pourrait passer plusieurs heures sur cette question-là. Il faut que les règles du jeu soient claires. Il faut que la possibilité de vérification existe pour que l'on puisse estimer que nous sommes traités équitablement. Le désarmement exige — le désarmement voulant dire enlever les politiques d'achat de chacune des provinces pour que tout le monde puisse jouer la partie de la concurrence véritable dans l'ensemble canadien — que l'on puisse vérifier si les autres appliquent l'Accord **intergouvernemental**.

J'ai mentionné que nous nous interrogeons particulièrement au niveau de la procédure de l'Ontario. L'Ontario, on le sait, est le principal fournisseur potentiel des gouvernements canadiens. C'est la plus grosse province, c'est la plus peuplée, c'est la plus industrialisée. Alors, ils sont donc susceptibles d'être ceux qui soumissionneraient le plus souvent dans le cas d'une ouverture globale des marchés publics. Donc, il faut d'abord s'assurer qu'à tout le moins le plus gros partenaire soit celui qui joue fair-play, qui joue les règles de jeu de façon adéquate.

On sait qu'actuellement, en Ontario, les achats ne sont pas aussi centralisés que les nôtres. Premier point de difficulté. On sait qu'ils fonctionnent, non pas toujours par soumission publique mais d'une autre façon qui est prévue dans l'Accord, qui est correcte — on ne la rejette pas — qui est d'avoir un fichier de fournisseurs où peuvent s'inscrire les Québécois. Là où on s'interroge, c'est: Est-ce que les Québécois ont la même chance d'obtenir les contrats, même s'ils sont inscrits dans le fichier des fournisseurs? Ça ne nous donne pas cette garantie-là. On veut donc pouvoir le **vérifier**, comme eux peuvent **vérifier** notre façon de procéder ici. Tant et aussi longtemps qu'on ne pourra pas faire cette vérification-là, nous n'aurons pas la naïveté de croire que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous n'aurons pas cette naïveté-là. Et c'est un des points qui devra être en discussion: comment peut-on **vérifier** qu'ils appliquent partout au Canada l'Accord de la même façon que, nous, nous l'appliquons? Et, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas cette certitude-là, nous resterons sur nos gardes.

Mme Dupuis: Le ministre Tremblay n'était pas censé nous fournir une étude d'impact à cet égard, prochainement?

M. Dutil: Oui. Il est un peu tôt pour l'avoir, parce que l'Accord actuel est jeune dans son application. Je vous ai mentionné, d'ailleurs, que nous estimions qu'il y a à peu près trois contrats, pour 100 000 \$, qui sont allés en Ontario; comme impact initial, ça nous apparaît, pour l'instant, relativement mineur. Mais il y a à compléter ce travail d'impact, et il devra être complété, à mon point de vue, avant qu'un autre accord, qui élargit celui-ci, ne soit signé, ne soit convenu.

Le Président (M. Camden): M. le député de Verdun.

M. Gauthrin: Je vous remercie, M. le Président. J'aurais d'abord une remarque à faire sur un document. J'imagine que c'est une erreur qui vient de vos services, mais je pense qu'il est important de la corriger. Dans ce document que vous avez déposé, qui était: «Étude des crédits - Demandes de l'Opposition officielle», il y a un tableau qui est: «Programme 1 - Approvisionnements et Services. Nombre et répartition du personnel féminin, des personnes handicapées et des communautés culturelles». Dans ce tableau, bien que vous mettiez en légende les communautés culturelles, vous semblez grouper, sous le symbole «communautés culturelles», les anglophones et les autochtones. Je pense qu'il y a là une erreur grave que, je suis sûr, vous connaissant, vous ne voulez absolument pas avoir commise. Mais d'identifier la vitalité de la communauté anglophone et la part qu'elle joue actuellement au développement du Québec avec les communautés culturelles est une erreur qui vous a passé au-dessus sans que vous ayez eu la chance de la vérifier, j'imagine. Non?

M. Dutil: Non.

M. Gauthrin: Alors, je ne comprends pas. Vous allez m'expliquer, à ce moment-là, pourquoi. Si je lis la définition de «communauté culturelle», on voit: «Minorité visible ou de langue maternelle autre que le français et l'anglais». Pourquoi, à ce moment-là, la communauté anglophone est identifiée comme une communauté culturelle?

M. Dutil: C'est-à-dire que, dans le tableau, à ce que je vois, là... Ah! Vous voulez dire parce qu'on les a regroupées?

M. Gauthrin: Vous les avez regroupées ensemble...

M. Dutil: Oui.

M. Gauthrin: ...sous le même symbole, et je pense que c'est une erreur, à ce moment-là.
(12 h 50)

M. Dutil: On peut les distinguer, à mon avis. À droite, c'est cette distinction-là qui est faite, là. Je me trompe peut-être.

M. Gauthrin: Non, mais, sur le tableau synthétique, voyez-vous, que vous avez fait... À mon sens, il est assez insultant, si vous me permettez, pour la communauté anglophone et les communautés autochtones, d'avoir fait ce mélange dans un ensemble de communautés culturelles. Et je pense qu'il n'est aucunement de votre intention de l'avoir fait. Et je pourrais vous signaler que, dans l'avenir, je souhaiterais que ça ne soit pas identifié de cette manière-là.

M. Dutil: D'accord. Alors, avec nos excuses, il s'agit d'enlever le titre, là, pour... Mais ce qu'on...

M. Gauthrin: Le titre, et que, réellement, vous identifiiez la participation des gens. Ce sont des petits irritants qui, des fois — je comprends bien, vous connaissant, que ce n'étaient pas vos intentions — mais qui restent et qui peuvent être pris par d'autres et qui peuvent soulever des problèmes. Je dirais une...

M. Dutil: Je vous signale toutefois que, en dessous, on avait fait la distinction, là, de ces communautés culturelles.

M. Gauthrin: Oui. Et je comprends bien aussi que vous avez pris la peine de donner la définition de «communauté culturelle» de manière à éviter qu'on ne se perde.

J'avais une question à vous poser, quand même, sur le fonds. On va revenir sur le personnel du Fonds du courrier. Toujours sur le nombre de personnes, les effectifs autorisés, vous avez dit que vous aviez diminué le ramassage du courrier de manière à être plus efficace et à diminuer le coût. Pourtant, vous augmentez les effectifs autorisés du Fonds du courrier, qui vont passer de 121... Je comprends que vous l'avez réduit depuis 1988-1989, mais en 1992-1993 vous aviez obtenu un objectif intéressant de 121 et de 19 occasionnels pour 140 équivalents temps plein, je crois. Là, vous passez à 129 réguliers et 13 occasionnels pour 142. Alors, est-ce que vous êtes en train de changer les occasionnels pour des réguliers? Est-ce que c'est la politique que vous suivez dans les fonds actuellement? Et vous augmentez actuellement le nombre de personnes dans le Fonds du courrier. Je suis à la dernière page, sur les personnes du Fonds du courrier, sur les augmentations.

(Consultation)

M. Dutil: Alors, il y a deux questions, là, si je comprends bien?

M. Gauthrin: C'est le transfert. Il y a deux questions.

M. Dutil: Oui.

M. Gauthrin: Il y a le transfert d'occasionnels en réguliers, d'une part...

M. Dutil: Puis il y a la répartition.

M. Gauthrin: ...et, d'autre part, augmentation du nombre global.

M. Dutil: Bien, entendons-nous sur l'augmentation du nombre global. On parle...

M. Gauthrin: De deux. C'est mineur, je suis d'accord avec vous. C'est moins que 1 %.

M. Dutil: Oui. Alors, on parle de...

M. Gauthrin: Non, enfin, un peu plus que 1 %.

M. Dutil: On parle de deux. C'est une proposition, comme vous le voyez, là, sur la remarque 2, qui est faite au Conseil du trésor actuellement, qui n'est pas encore autorisée. Ce que l'on souhaite, c'est obtenir le nombre d'effectifs réguliers pour l'ensemble de l'année, qui feraient que les effectifs réguliers combleraient la partie des creux et que les effectifs occasionnels viennent s'ajouter lorsqu'on a des surplus de besoins. Alors, ce qu'on essaie de cibler, c'est exactement le besoin de personnel permanent, même dans la période la moins active, le reste étant comblé par les occasionnels. Donc, on pense qu'un meilleur équilibre serait atteint par 129, 13 plutôt que 121, 19.

M. Gauthrin: Avec deux de plus, quand même, malgré tout. Est-ce qu'il y a eu augmentation du nombre de lettres, de courrier ou...

M. Dutil: Deux de plus...

M. Gauthrin: Je sais que ce n'est pas beaucoup, mais...

M. Dutil: ...alors que c'était trois de moins en...

M. Gauthrin: Oui, c'est ça.

M. Dutil: ...1991.

M. Gauthrin: C'était un bon effort. Il ne faut pas renverser les tendances.

M. Dutil: Alors, je vous garantis que, s'il n'y a pas d'augmentation au niveau du courrier, messagerie, je veux m'assurer que le nombre d'employés ne sera pas supérieur à ce qu'il était.

M. Gauthrin: Je vous remercie, M. le ministre.

Le Président (M. Camden): Mme la députée de Verchères.

Société immobilière du Québec

Mme Dupuis: J'aurais, pour les dernières minutes qui restent, des questions à poser à M. Vachon, si monsieur voulait bien s'avancer; ça concerne la Société immobilière du Québec. C'est des questions d'ordre plus général. Dans le dossier précis du Centre des congrès de Québec, là, on sait très bien que c'est le projet Trizec qui a été favorisé, et on sait que c'est M. Marc-Yvan Côté qui en était le défenseur presque attiré et qui a remporté la palme. Par ailleurs, le marchandage qui a été à la base de cette transaction de la ville de Québec ne ferait pas en sorte, par exemple, qu'on annoncerait incessamment le projet de construction d'un siège social du MENVIQ à la place Saint-Roch? Est-ce que la SIQ a été mise au courant de ce «deal»? Et je vais poser mes deux questions tout de suite: A-t-elle dessiné les plans de ce projet pour le MENVIQ à la place Saint-Roch? Est-ce que les plans sont dessinés? Est-ce que c'est avancé, ça?

M. Dutil: Alors, il y a des remarques très politiques dans la question de Mme la députée de Verchères, mais, évidemment, je vais demander à M. Vachon de s'occuper des questions sur l'aspect administratif, et je m'occuperai des questions politiques tantôt.

M. Vachon: M. le Président, concernant le Centre des congrès, j'aurais quand même une petite correction à apporter par rapport à ce que Mme la députée de Verchères a dit. Ce n'est pas le projet de Trizec qui a été retenu, c'est un projet sur le site de Place Québec. Parce que, si on fait un petit peu d'historique, il y a eu différents projets qui ont été proposés pour le Centre des congrès de Québec, dont un au «G», dont celui qui a été proposé par Trizec et un autre qui chevauchait le boulevard Saint-Cyrille dans le temps, le boulevard René-Lévesque aujourd'hui. Le projet qui a été retenu, finalement, c'est un projet qui n'est ni l'un ni l'autre de ces projets particuliers. C'est un projet qui répond à un programme de besoins qui a été développé pour les besoins du Centre des congrès de Québec, dont chacune de ces propositions-là a été évaluée. Et, finalement, on est arrivé à une proposition de compromis, que je pourrais appeler, mais qui était d'identifier le site le plus propice pour réaliser le programme qui avait été retenu. Alors, c'est un projet qui se réalise sur le site de Place Québec, mais ce n'est pas un projet qui est réalisé par Trizec. Je pense que c'était important de...

M. Dutil: Je rappelle qu'il y avait une proposition qui avait été faite avec la ville de Québec. S'ils voulaient aller au projet qu'ils avaient au complexe «G», il y avait une évaluation qui avait été faite, où ça coûtait 30 000 000 \$ de plus. Ils ont initialement contesté ces chiffres-là, mais les chiffres ont été raffinés avec eux, et ils en sont arrivés à la conclusion, effectivement, qu'il y avait un coût supérieur à aller au complexe «G», qu'ils ne voulaient pas assumer mais qu'ils admettaient être réel et qui était un peu inférieur, je pense... M. Vachon,

quand vous avez discuté avec la ville de Québec, ils ont admis que le «G» coûtait plus cher de tant de millions. J'aimerais savoir le niveau.

M. Vachon: En fait, nous, nous avions fait une évaluation différentielle de 30 000 000 \$. Sur la base de l'évaluation municipale, la ville ne pouvait pas contester ce montant-là, parce que c'étaient des chiffres qui venaient de l'évaluation municipale. Ce que la ville offrait en compensation, c'étaient des propriétés qui, elles aussi, avaient une évaluation municipale à la hausse. Alors, finalement, ce que, nous, nous estimions à 30 000 000 \$, la ville l'estimait à 22 000 000 \$.

Mme Dupuis: Est-ce que vous êtes au courant, par exemple, du projet qui serait annoncé sous peu, le projet du MENVIQ à la place Saint-Roch? Et est-ce qu'il y a des plans à cet effet? Est-ce que vous êtes en mesure d'informer ou d'affirmer ou...

M. Vachon: Oui, je suis en mesure... En fait, le projet de regroupement du ministère de l'Environnement, qu'on a à l'étude, quand même, depuis plus que quelques mois... Ça fait quand même plus qu'une année que le besoin a été identifié et qu'on est à la recherche de la solution. Il y a différentes solutions qui ont été envisagées et, effectivement, il y a un terrain, présentement, qui est la propriété de la ville de Québec, dans le quartier Saint-Roch, qu'on appelait la Grande Place, qui nous est offert pour développer ce projet-là. Nous sommes présentement à compléter le programme de construction, parce que le programme des besoins, lui, a été établi; nous sommes présentement à compléter le programme de construction et le programme architectural, volumétrique et tous les documents qui vont nous être nécessaires pour être capables de faire un appel d'offres public pour identifier le promoteur d'une construction qui servirait à la centralisation du ministère de l'Environnement.

Mme Dupuis: Dans un autre ordre, là, est-ce que vous êtes au courant, par exemple, comment va fonctionner le processus d'octroi de contrats pour la construction du Centre des congrès?

M. Vachon: La construction du Centre des congrès va procéder... Les professionnels ont été... On a franchi l'étape... Selon la réglementation gouvernementale à 100%, en réalité, c'est que les professionnels sont sélectionnés par offre de candidatures par invitation publique. Il y a une offre de candidatures, un comité de sélection. Même chose pour la gérance de la construction. Et tous les fournisseurs, dans chacune des spécialités, vont répondre à des appels d'offres publics.

Mme Dupuis: Et la SIQ a bien le contrôle de ces attributions de contrats?

M. Vachon: Oui.
(13 heures)

Mme Dupuis: Donc, les informations qui nous sont parvenues que ça devait passer par le biais du bureau du ministre Côté, vous êtes en mesure de me dire que ce sont de fausses rumeurs.

M. Vachon: Je ne sais pas à quelles informations vous faites allusion, mais c'est réellement la SIQ qui agit comme maître d'oeuvre, et la totalité des contrats vont être octroyés par la SIQ, selon la procédure...

Mme Dupuis: Et on va suivre les règles?

M. Vachon: Oui, en totalité.

Mme Dupuis: On sait qu'il y a plusieurs organismes, M. Vachon, qui ne passent pas par la SIQ pour louer des immeubles. Entre autres, pour n'en nommer que quelques-uns, il y a la CSST qui loue indépendamment et ne passe pas par la SIQ; il y a tout le réseau des affaires sociales, les hôpitaux; il y a tout le réseau de l'Éducation, les commissions scolaires — et là on commence à parler de nombres assez importants. Tous les organismes, sauf cinq, dont la Régie des rentes, la Société d'habitation du Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, sauf quelques-unes comme ça, tous les autres peuvent louer des espaces dans des immeubles sans passer par la SIQ. Vous n'avez pas l'impression que la SIQ — je dénonce la même chose qu'au ministère — n'a pas un réel contrôle sur les locations? Ça ne serait pas intéressant, par exemple, que la SIQ ait un parfait contrôle et que ça passe tout par la SIQ, la CSST et tous ces réseaux-là?

Le Président (M. Camden): M. le ministre.

M. Dutil: Je pense, M. le Président, que la députée de Verchères va admettre que la question n'est plus administrative du tout, mais elle est politique, complètement. Alors, première remarque: la Société immobilière, contrairement au ministère des Approvisionnement et Services, a été créée sous le gouvernement du Parti québécois, et c'est eux, donc, qui ont initialement déterminé qui seraient les clients. Alors, nous sommes partis de cet organisme-là qui existait et de la base de clientèle qui existait à ce moment-là. Cette base de clientèle a été légèrement élargie, mais relativement peu modifiée par rapport à la situation initiale. Donc, si on prétend que la Société immobilière n'a pas assez d'emprise sur l'ensemble des organismes gouvernementaux et paragonnementaux, il faut en imputer le tort aux deux gouvernements, l'ancien et le nouveau, premièrement.

Deuxièmement, j'imagine qu'à l'époque, quand la Société immobilière a été formée et qu'on n'a pas inclus ces organismes-là, on ne l'a pas fait parce qu'il y avait des organismes qui étaient considérés comme autonomes à divers points de vue. On a soulevé la question de la CSST. Est-ce que la CSST, qui est un organisme qui existe parce qu'il y a une loi qui l'habilite à s'occuper de sécurité du travail et de prévention mais dont les fonds proviennent essentiellement des employeurs, dont

le conseil d'administration n'est pas un conseil d'administration nommé essentiellement par le gouvernement mais dont le tiers seulement est nommé par le gouvernement — les deux autres parties, la partie syndicale et la partie patronale paritaire sont choisies par ces gens-là, sont des représentants de ces milieux-là — est-ce qu'on peut considérer ça de la même façon qu'un ministre qui, lui, est directement sous l'autorité du gouvernement, avec un ministre nommé par le gouvernement, directement en charge et directement responsable de son administration? C'est des bonnes questions à se poser. Moi, en tout cas, je pense que le débat est ouvert là-dessus. Je ne cherche pas... Parce qu'on prétend souvent qu'un ministre cherche à élargir son empire, et Mme la députée de Verchères n'arrête pas de me reprocher de ne pas avoir un esprit suffisamment...

Mme Dupuis: Envahisseur, ha, ha, ha!

M. Dutil: ...envahisseur. Elle trouve que mon esprit est trop empirique et ne va pas assez vers l'empire. Alors, il y a des avantages à centraliser, mais il y a aussi des inconvénients à centraliser. Je ne suis pas partisan, personnellement, d'une centralisation excessive. La raison pour laquelle j'adhère au fait que les contrats de 25 000 \$ et moins sont accordés par les ministères, c'est parce que j'estime que le bénéfice de transparence que l'on aurait à le centraliser est complètement détruit, défait — alors qu'on peut avoir des règles relativement simples pour avoir une transparence suffisante — par la trop grande centralisation que l'on obtient en rapatriant les montants de la première cent à 25 000 \$. Ça devient trop lourd à supporter.

Et je pense qu'au niveau de la Société immobilière, si on ajoutait, comme mandat à la Société immobilière, les édifices paragouvernementaux dans le domaine de l'éducation, les édifices paragouvernementaux dans le domaine de la santé et des services sociaux, les sociétés d'État, qu'elles soient commerciales ou qu'elles soient au niveau de services du genre de la CSST ou de la Régie de l'assurance automobile, et ainsi de suite, on se retrouverait vis-à-vis d'un organisme énorme, gigantesque, qui s'appellerait la Société immobilière et à qui on pourrait faire des reproches, parce que j'imagine que l'efficacité s'en ressentirait. Ça deviendrait difficile d'avoir la même efficacité avec un organisme aussi grand.

Toutefois, je mentionne qu'on nous demande parfois notre avis, dans ces organismes-là, étant donné notre expertise, et qu'on se fait un devoir de le donner. On le fait au niveau du ministère des Approvisionnement et Services; on donne des avis quand il s'agit d'octroi de contrats importants par ces sociétés d'État. Et, par prudence, ils font souvent appel à nos services, et au niveau des achats pour le ministère des Approvisionnement et Services, et au niveau immobilier pour la Société immobilière, de façon à ce que tout se fasse dans des règles les plus transparentes possible.

Mme Dupuis: Dans un autre ordre, est-ce qu'il y

aurait possibilité de connaître... J'ai quelques petites questions, comme ça, d'ordre plus général; ça touche les Approvisionnement et Services. Toute la publicité qui est faite et qu'on peut voir sur nos camions, là, «Notre savoir-faire pour votre satisfaction», est-ce qu'on pourrait savoir les coûts de ça? Est-ce qu'on pourrait nous ventiler les dépenses? On l'avait demandé dans le cahier des demandes, et on a marqué «sans objet». Oui, mais, sans objet, là... Ce n'est **peut-être** pas ventilé, mais il y a sûrement des coûts reliés à ça. On le voit à peu près sur tous nos camions.

M. Dutil: Non. C'est-à-dire que la raison pour laquelle ça a été mis, «sans objet», c'est que ça n'a pas été fait cette année. Ça date d'au moins trois ans.

Une voix: 1991.

M. Dutil: 1991. Deux ans. C'était dans les crédits de 1991-1992. Alors, ce que l'on a estimé, c'est que vous nous demandiez de revenir en arrière sur des coûts antérieurs. Alors, c'est pour ça qu'on ne vous l'a pas mis, mais je peux vous donner certaines informations qui datent du passé: Contrats portant la signature ministérielle, communications, en décembre 1990, 3900 \$, et le graphisme du slogan, 990 \$, pour 4890 \$. Ce ne sont pas des crédits de l'année dernière. C'est des crédits de l'année...

Une voix: Précédente.

M. Dutil: ...précédente.

Mme Dupuis: Mais il y a **peut-être** quelques petits contrats qui avaient été accordés, à ce moment-là, pour la conception. Mais, là, il me semble qu'on le voit d'une façon beaucoup plus... Est-ce que ça aurait été, par exemple... Il y avait beaucoup de contrats, lorsqu'on a fait des engagements financiers, accordés à des graphistes. Est-ce que ce serait une partie qui serait pour ce slogan, si vous voulez?

M. Dutil: Pas cette année. Pas cette année.

Mme Dupuis: Cette année, il n'y a rien, rien eu? Aucune dépense additionnelle, aucun lettrage sur les camions ou...

M. Dutil: Pas de conception.

Mme Dupuis: Non. Je parle de réalisation, là. Je ne parle pas de la conception. La conception a **peut-être** été faite en 1990 et on le réalise là, maintenant, là.

M. Dutil: Bien, là, il est évident que, quand on achète un nouveau camion, on le lettre, là — si c'est ça, votre question. C'est des décalques qui sont posés. On achète des décalques, suite à la conception, et ils sont posés sur les camions.

Mme Dupuis: Donc, on n'est pas en mesure de savoir, avec le nombre de camions... Le concept, c'est une chose...

M. Dutil: Ah oui...

Mme Dupuis: Combien ça coûte...

M. Dutil: ...on peut le savoir. Je ne croyais pas que c'était ça, le but de la question. On peut le savoir, oui. On peut vous trouver l'information. À mon avis, c'est très minime. C'est des décalques qu'on ajoute sur un camion acquis, mais on peut vous trouver l'information. Combien ça coûte, un décalque? On va vérifier ça, là. À première vue, on semble me dire qu'un décalque coûterait moins de 100 \$. On va vous trouver le montant exact, et puis on vous le donnera à la commission.

Mme Dupuis: Maintenant, pour les... Je pense... Je crois que... Il reste quoi, M. le Président, une minute ou deux?

Le Président (M. Camden): Deux minutes.

Mme Dupuis: Deux minutes. C'est simplement pour... On avait d'autres questions qu'on aimerait déposer, si la commission le permet bien. Ça concerne aussi encore les crédits, des commentaires sur les demandes de renseignements généraux de l'Opposition officielle. À propos des demandes 5, 6, 8, 9, 13, 14, on avait des questions à formuler. Alors, si vous voulez bien, on déposerait ces questions, ce document à la commission, bien sûr, s'attendant à avoir une réponse sous peu de la part du ministère.

M. Dutil: Alors, M. le Président, moi, je suis toujours d'accord pour répondre aux questions. Il y a évidemment des contraintes, là. Il faut voir ce que ça implique comme recherche. Ce que je suggère, c'est que la commission nous transmette ces questions-là; on y répondra au meilleur de notre connaissance, et en fonction, évidemment, de ce que ça peut impliquer comme recherche. Et si jamais il y avait des questions auxquelles on ne peut pas répondre, pour des raisons soit de trop grande difficulté au niveau de la recherche ou d'autres raisons, on vous transmettra les raisons de nos non-réponses, et la commission jugera s'il y a lieu d'aller plus avant.
(13 h 10)

Le Président (M. Camden): Est-ce que je dois comprendre, Mme la députée de Verchères... Vous avez formulé, vous avez énuméré un certain nombre de questions, mais en fonction d'un ordre numérique, ou, enfin, sur un de vos documents. Est-ce qu'il ne serait pas approprié de déposer votre document pour...

Mme Dupuis: Mais...

Le Président (M. Camden): ...qu'on puisse... Parce que, là, évidemment...

Mme Dupuis: Oui.

Le Président (M. Camden): ...on devrait, en principe, présumer que le ministre les a entre les mains, mais pour le bénéfice des membres de la commission?

Mme Dupuis: Mais c'est... Bon, si je peux donner un exemple, c'est le document sur les demandes de l'Opposition officielle, qu'on a en main, là, le cahier. Et, bon, un exemple: à la demande 9 portant sur les cotisations des clubs privés, le ministre répond «sans objet». Alors, c'est une reformulation de la demande, puisqu'on avait répondu que c'était sans objet. Et à quelques reprises... Par exemple, au numéro 6 portant sur les contrats de moins de 25 000 \$, des précisions sur les 47 contrats, là, qui totalisent 9120 \$ à titre d'honoraires professionnels en psychologie, de même que 5 contrats, totalisant 12 000 \$, à titre d'évaluation psychométrique du personnel cadre. Bon, ce serait peut-être intéressant de savoir quelle est la politique. Est-ce que, si un membre du personnel du ministère a un — je ne sais pas, moi — problème psychologique quelconque, ou un problème d'alcoolisme, ou... Je ne dis pas que ce n'est pas bien de le faire, mais j'aimerais savoir quels sont les coûts et quelle est la politique. Est-ce que, lorsqu'on a un problème psychologique, au ministère, on nous paie les services d'un psychologue ou d'un psychiatre, ou...

Le Président (M. Camden): Est-ce que, Mme la députée, vous avez d'autres questions à formuler...

Mme Dupuis: Les questions...

Le Président (M. Camden): ...rapidement, brièvement...

Mme Dupuis: Mais les questions...

Le Président (M. Camden): ...parce que le temps s'envole?

Mme Dupuis: ...sont mentionnées dans le cahier des questions. C'est simplement qu'on aimerait avoir une réponse, là, afin d'avoir un peu plus de lumière.

Le Président (M. Camden): Mais est-ce que vous allez déposer une photocopie de cette feuille où se trouvaient ces questions...

Mme Dupuis: Oui.

Le Président (M. Camden): ...à la secrétaire de la commission.

M. Dutil: Mais... Je comprends qu'on va nous déposer les questions même si on nous les avait déjà déposées, ou on estime que la réponse n'est pas complète ou satisfaisante, ou on estime que la formulation fait qu'on n'a pas...

Le Président (M. Camden): On comprend, M. le ministre, que vous les avez **peut-être** entre les mains, mais les membres de la commission, je ne peux présumer qu'eux ont les documents entre les mains.

M. Dutil: O.K.

Le Président (M. Camden): C'était dans ce sens-là, et de façon à bien cerner la nature des questions de Mme la députée. Est-ce que ça va?

Alors, évidemment, considérant l'heure, il est maintenant le moment de procéder à l'adoption des crédits à l'intérieur de l'enveloppe impartie qui avait été prévue. Et je vous indique qu'en principe, selon les indications mentionnées préalablement, ça devait se faire 10 minutes avant la fin, et nous en sommes, bref, maintenant, à moins de 5 minutes.

Mme Dupuis: Simplement un petit commentaire: ces questions qui sont déposées, j'aimerais qu'elles parviennent au ministre, et que le ministre les ait en main...

Le Président (M. Camden): Vous savez...

Mme Dupuis: ...pour être en mesure...

Le Président (M. Camden): ...on peut compter sur la diligence et l'efficacité des membres de la commission, du secrétariat de la commission.

Mme Dupuis: Merci, M. le Président.

Adoption des crédits

Le Président (M. Camden): Alors, est-ce que les crédits du programme 1 du ministère des Approvisionnements et Services sont adoptés?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Camden): Adopté. Est-ce que les crédits du programme 2, Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec, sont adoptés?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Camden): Adopté. Est-ce que l'ensemble des crédits budgétaires du ministère des Approvisionnements et Services pour l'année financière 1993-1994 est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Camden): Adopté. Alors, évidemment, considérant que le mandat qui nous avait été imparti est assumé, est-ce que, M. le ministre, mais très brièvement, vous avez quelques mots de remerciement à formuler, ainsi que madame, mais très brièvement?

M. Gauthrin: Très...

M. Dutil: Des remerciements, M. le Président?

Le Président (M. Camden): À moins que vous n'en ayez point.

M. Dutil: Je voudrais remercier tous les membres de la commission pour la façon dont ça s'est passé, particulièrement la députée de Verchères et le député de Verdun, mais sans oublier les autres députés qui ont été très attentifs également.

M. Gauthrin: Merci.

Le Président (M. Camden): On remercie le sous-ministre...

M. Dutil: Et vous, pour votre présidence, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Ah, je vous remercie. On en prend bonne note. Mme la députée, brièvement.

Mme Dupuis: Je veux remercier, moi aussi, les membres de cette commission, et remercier le ministre pour sa collaboration, et exprimer un souhait: Qu'on demande tous les deux, pour l'an prochain, aux prochains crédits, qu'on ait quatre heures au lieu de trois heures. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Alors, évidemment, votre souhait est enregistré, en souhaitant que les oreilles l'entendent, de ceux qui prennent les décisions. Alors, M. le député de Verdun, brièvement.

M. Gauthrin: Bien, en terminant, je voudrais vous féliciter, M. le ministre, pour avoir été premier dans la ligne qui a été édictée par la loi 198.

Le Président (M. Camden): Alors, je suspends donc les travaux de la commission du budget et de l'administration, attendant que le mandat que le leader du gouvernement devrait mentionner cet après-midi en Chambre... Je vous remercie.

(Fin de la séance à 13 h 15)